

COMMUNAUTE DE TRAVAIL
POUR L'INTEGRATION DES ETRANGERS
(CTIE)

SERVICE DE LA COHESION MULTICULTURELLE
(COSM)

RAPPORT D'ACTIVITES
2012

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	4
2.	SITUATION GENERALE DANS LE CANTON	5
3.	COMMUNAUTE DE TRAVAIL POUR L'INTEGRATION DES ETRANGERS (CTIE)	6
3.1.	Activités de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE).....	6
3.1.1.	Rapport de législature 2005-2009 et recommandations de la CTIE pour 2010-2013.....	6
3.1.2.	Bureau et commissions internes de la CTIE.....	7
4.	EVENEMENTS PRINCIPAUX	7
4.1.	Avenir du COSM	7
4.2.	Modification de la loi sur l'intégration des étrangers	7
4.3.	Prix "Salut l'étranger!" 2012.....	9
4.4.	NeuchàToi 2013	9
4.5.	Lublin pour tous.....	9
4.6.	Audit cantonal des finances.....	10
5.	SERVICE DE LA COHESION MULTICULTURELLE (COSM)	10
5.1.	Activités / Réalisations.....	10
5.1.1.	Ressources	10
5.1.2.	Médiations	10
5.1.3.	Centre d'interprétariat communautaire	11
5.1.4.	Centre de compétence intégration	13
5.1.5.	Dispositif d'accueil des artistes de cabaret.....	13
5.1.6.	La violence domestique.....	14
5.1.7.	Prostitution	14
5.1.8.	Centre de compétence "prévention du racisme"	15
5.1.9.	Site CIAO "Discrimination et racisme(s)"	16
5.1.10.	Programme d'intégration et de connaissances civiques.....	16
5.1.11.	Soutien du COSM à des initiatives privées.....	17
5.1.12.	Formations organisées par le COSM et interventions publiques	17
5.1.13.	Naturalisations.....	19
5.1.14.	Forfaits d'intégration	20
5.1.15.	Primo-Info.....	21
5.1.16.	Mutilations génitales féminines: stratégie cantonale coordonnée.....	21
5.1.17.	Programme d'intégration dans le domaine préscolaire.....	22
5.1.18.	Prévention des mariages forcés	23
5.2.	Principaux projets d'intégration.....	24
5.2.1.	Coaching extra-scolaire.....	24
5.2.2.	Réseau de mères de contact.....	24
5.2.3.	Multiculturalité en entreprise.....	25
5.2.4.	Accueil des nouveaux arrivants.....	26
5.2.5.	Charte de la citoyenneté.....	27
5.2.6.	FeNEtre sur le monde	27
5.2.7.	Vivre ici en venant d'ailleurs	28
5.2.8.	Alterconnexion.....	28
5.2.9.	Forum "Tous différents – Tous égaux" et la Campagne latine contre le racisme	28
5.3.	Collaborations nationales, intercantionales et internationales	29
5.4.	Visite d'études	30
5.5.	Diffusion d'informations et Site Internet	30
6.	COMPTE	31
7.	PERSPECTIVES	32
8.	ANNEXE 1	33
9.	ANNEXE 2	34
10.	ANNEXE 3	35
11.	ANNEXE 4	36
12.	ANNEXE 5	37
13.	ANNEXE 6	38

1. INTRODUCTION

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) a pour mission d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration des étrangers du 26 août 1996 dont le but essentiel est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers et de promouvoir l'intégration des populations étrangères dans le canton de Neuchâtel. Le service agit en étroite collaboration avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), commission consultative du Conseil d'Etat, qui a pour mandat d'étudier les phénomènes liés aux migrations internationales, aux relations entre Suisses et étrangers, ainsi que de favoriser l'intégration des populations étrangères dans la société neuchâteloise. Le président est désigné par le Conseil d'Etat et les membres sont eux aussi nommés officiellement sur proposition des milieux intéressés. Ils proviennent notamment des administrations communales et cantonales, des services sociaux, des milieux économiques (patronat et syndicat), des collectivités étrangères, des institutions ainsi que des milieux académiques qualifiés en matière d'intégration des étrangers.

Le COSM combine trois fonctions principales et essentielles en matière de politique d'intégration: celles de centre de contacts spécialisé, de délégué cantonal aux étrangers et de structure logistique pour la CTIE, les organisations de migrants et les milieux concernés.

Selon le cadre légal et réglementaire, la CTIE ainsi que le délégué peuvent agir, en particulier, dans les domaines suivants :

- Rechercher et mettre en œuvre les moyens d'intégration des étrangers;
- Favoriser et assurer l'information entre Suisses et étrangers, d'une part, et étrangers entre eux, d'autre part;
- Soutenir les associations d'étrangers domiciliées dans le canton, sous forme financière, d'aides ponctuelles et de conseils;
- Former et sensibiliser les responsables des administrations cantonales et communales aux problèmes de l'intégration;
- Harmoniser et coordonner les procédures de décisions cantonales en vue de trouver des solutions cohérentes, harmonieuses et équitables;
- Participer à des recherches et des études pour la compréhension des mouvements migratoires et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers, le service de la cohésion multiculturelle assume les groupes de prestations suivants:

- Liaisons et médiations entre les autorités et les collectivités étrangères;
- Information, communication, traduction et formation;
- Programmes d'intégration ciblés;
- Contacts et consultations personnalisés (centres de compétences en matière d'intégration et de prévention du racisme);
- Etablissement de rapports de naturalisation et d'intégration;
- Coordination verticale (Confédération, canton, communes) et horizontale (administration, partenaires sociaux et société civile);

Les missions et prestations du service de la cohésion multiculturelle correspondent aux nouvelles tâches dévolues aux cantons par la législation suisse, en particulier la loi sur les étrangers entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La Confédération subventionne ainsi les structures et plusieurs programmes ou projets neuchâtelois.

2. SITUATION GENERALE DANS LE CANTON

Le canton de Neuchâtel recensait à fin décembre 2012 une population étrangère résidente permanente de 42.052 personnes (40.767 en 2011, +1285), soit environ 24.1% de l'ensemble de la population, dont 395 personnes nées en Suisse¹. A ce chiffre, on peut ajouter les 1048 personnes demandant une protection en Suisse en vertu de la loi sur l'asile, soit 0.6% de toute la population. La hausse de l'effectif global des étrangers que l'on observe en 2012 après une augmentation constante depuis le début de l'année 2000 dans notre canton² se fait de façon différenciée selon les catégories d'étrangers. Ainsi le nombre de personnes étrangères au bénéfice d'un permis d'établissement (C) et d'un permis de séjour annuel (B) est en augmentation (29.492 et 12.278 personnes). Les détenteurs d'une autorisation de travail de courte durée et les personnes du domaine de l'asile sont aussi en hausse. Le nombre de frontaliers a augmenté pour se situer à 12.040 personnes (11.149 en 2011).

Le flux d'immigration de la population étrangère résidente est en hausse³. Cette évolution est principalement liée aux variations des demandes de l'économie neuchâteloise en main-d'œuvre étrangère, à la libre circulation des personnes dans le cadre européen, à l'excédent des naissances, aux regroupements familiaux et à l'octroi d'autorisations de séjour pour raisons humanitaires de personnes relevant de la loi sur l'asile⁴. En ce qui concerne le flux d'émigration, celui-ci indique une augmentation entre 2011 et 2012. En outre, si quelque 145 nationalités coexistent dans le canton⁵, il faut souligner que le 85.7% des ressortissants étrangers présents sur le territoire neuchâtelois provient de pays européens, dont 77.3% de l'Union européenne, ce qui confirme la vocation européenne du canton.

En 2012, le taux de 2.48% a été enregistré en ce qui concerne les naturalisations de la population étrangère dans le canton de Neuchâtel. Ce qui représente au total 1027 naturalisations ordinaires et facilitées⁶.

Le bilan global de la population étrangère résidente à fin décembre 2012 indique un solde migratoire positif de 2093 personnes (solde migratoire international: 2360, solde intercantonal: -83, autres: -184), un excédent de naissances de 251 et 1058 acquisitions de la nationalité suisse⁷. L'effectif de la population étrangère résidente permanente a ainsi augmenté de 1285 personnes (3%) entre 2011 et 2012.

Globalement, le climat général des relations entre les populations suisses et étrangères semble s'être maintenu à un niveau correct dans le canton de Neuchâtel. Toutefois, les inquiétudes en lien avec la conjoncture économique, l'augmentation du nombre de frontaliers et la crainte de l'extrémisme islamique ainsi que les sentiments populaires de sécurité liés à la perception de la criminalité en Suisse ont agité de façon défavorable sur les relations intercommunautaires. Des tensions et des expressions d'intolérance sont apparues à l'égard de certaines catégories de populations étrangères, notamment musulmanes, tsiganes et africaines ainsi que d'une manière générale à l'égard de la délinquance des jeunes étrangers.

La qualité des relations intercommunautaires dépend de nombreux paramètres objectifs et subjectifs. Les équilibres et la cohésion sociale ne sont jamais faciles à trouver, ni définitifs, et il faut veiller en permanence à les renouveler. C'est le rôle des politiques d'intégration et de prévention du racisme cantonales et locales. La Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), en étroite collaboration avec le service de la cohésion multiculturelle, ont suivi et analysé la situation et ses implications pour ajuster l'application de la politique neuchâteloise d'intégration des populations étrangères.

¹COSM, analyse fondée sur les chiffres du Service de la statistique des étrangers au 31.12.2012.

²Voir annexe 1 (tableau & graphique établis par le COSM, sources: Service de la statistique des étrangers), page 33.

³Voir annexe 2, page 34.

⁴Voir annexe 3, page 35.

⁵Voir annexe 4, page 36.

⁶Voir annexe 5, page 37.

⁷Voir annexe 6, page 38.

3. COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL POUR L'INTEGRATION DES ETRANGERS (CTIE)

3.1. Activités de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE)

La CTIE est présidée par M. Claude Bernoulli, ancien directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. En 2012, la CTIE s'est réunie à trois reprises en séance plénière. De nombreux dossiers d'actualité en matière de migrations internationales et d'intégration des migrants y ont tenu une place prépondérante. Comme la communauté est composée de représentants de milieux très variés, tous les sujets d'actualité, généralement complexes, ont été traités avec rigueur et sous des éclairages diversifiés. Le COSM s'est chargé en particulier de la réalisation concrète des idées, projets et actions de la CTIE.

Durant l'année 2012, la commission s'est intéressée à des sujets d'actualité et a abordé les thèmes suivants:

- Présentation de la Journée internationale contre le racisme et semaine internationale d'actions contre le racisme 2012, par M. Lirim Begzati, chargé de lutte contre le racisme du canton de Neuchâtel;
- Présentation des lauréats du Prix "Salut l'étranger!" 2011, par le président de la CTIE;
- Présentation du projet IntégraVal, projet déposé dans le cadre de la mise au concours lancée par la CFM "Périurbain-Cohabitation dans les régions rurales", par M. le conseiller communal Thierry Michel, Val-de-Travers;
- Point sur l'accueil des requérants d'asile et rappel sur les permis par M. Serge Gamma, chef du service des migrations;
- Présentation des résultats des élections communales 2012, notamment des candidats étrangers ou issus de la migration, par Mme Oriane von Gunten;
- Présentation de la Commission fédérale contre le racisme par sa présidente, Mme Martine Brunschwig Graf;
- Présentation de la nouvelle législation de la Commission fédérale pour les questions de migration par M. Raoul Luzolo Lembwadio, membre de la CFM;
- Présentation du futur Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014, par Mme Ingela Geith-Chauvière;
- Présentation du projet de modification de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers par M. Raoul Lembwadio, chef du service de la cohésion multiculturelle ad intérim;
- Présentation de la troisième édition des manifestations interculturelles NeuchàToi 2013 ainsi que de la campagne de communication, par Mme Sabrina Rinaldo Adam (COSM) et M. Lats Kladny (Agence INOX).

3.1.1. Rapport de législature 2005-2009 et recommandations de la CTIE pour 2010-2013

L'article 10 de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers stipule que "La communauté et le délégué adressent un rapport circonstancié de leurs études, projets et activités au Conseil d'Etat, à son intention et à celle du Grand Conseil qui fixera la politique en la matière, au moins une fois par législature, en sus du rapport annuel du département concerné". Le COSM et les membres de la communauté ont collaboré à la rédaction d'un avant-projet du rapport de législature de la CTIE et du COSM. Ce rapport présente les recommandations de la CTIE en matière de politique cantonale d'intégration des étrangers. Les axes prioritaires d'action s'articulent autour de l'intégration professionnelle, l'intégration civique et l'intégration des générations.

D'autres domaines tels que l'habitat et l'urbanisme, l'information et la communication publique, la santé et le social, la délinquance et la criminalité, la laïcité et le pluralisme religieux, doivent, selon la CTIE, également être pris en compte dans la gestion de la diversité. Le rapport définitif a été validé en séance plénière au milieu de l'année 2010 puis sera adressé au Conseil d'Etat et au Grand Conseil (probablement début 2013). En raison des changements survenus au sein du Département de l'économie et de l'attente du positionnement de la Suisse en matière de politique d'intégration, la publication de ce rapport a été reportée.

3.1.2. Bureau et commissions internes de la CTIE

Les organes internes de la CTIE se sont réunis à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2012. Ainsi le bureau s'est réuni à quatre reprises pour des objets de discussion tels que: la situation dans les commissions internes de la CTIE; le prix "Salut l'Etranger!" 2012; l'élaboration et la validation des manifestations interculturelles NeuchàToi 2013 sur le thème de la "Diversité culturelle" (dans ce cadre, une séance exceptionnelle a réuni conjointement le comité d'organisation NeuchàToi 2013 et le Bureau de la CTIE pour valider notamment la campagne de communication publique, aspect central de l'édition en préparation); la révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers; la consultation fédérale sur l'"Adaptation de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)" en raison de la mise en œuvre de la motion Barthassat (08.3616) "Accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal" et la préparation des trois séances plénières.

Le groupe de contacts "Musulmans" a pour sa part tenu trois séances durant lesquelles il a été question: des priorités de travail pour 2012-2013; des présentations de la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (FéNeCi) et de l'Union des Associations des Musulmans de Neuchâtel (UAMN); de la révision de la loi sur les étrangers et de son incidence sur les autorisations de séjour pour le personnel religieux; du Rassemblement des Suissesses et Suisses musulmans (RSM); des dispositifs existants dans le canton de Neuchâtel sur la question "musulmane" sur la base du "Catalogue de recommandations du RSM (Réfléchir et agir après la votation du 29 novembre 2009)"; de la situation dans les cimetières neuchâtelois suite à la mise en place de carrés multiconfessionnels; de la présentation et d'un appel d'offre pour le dépôt de projets dans le cadre de NeuchàToi 2013; d'une rencontre avec une délégation de Lublin dans le cadre d'un échange entre la ville polonaise et le canton de Neuchâtel sur les bonnes pratiques en matière de politique d'intégration des étrangers.

4. EVENEMENTS PRINCIPAUX

4.1. Avenir du COSM

Suite à l'élection du chef du COSM au Conseil communal de la ville de Neuchâtel en juin 2012, la direction du service a alors été confiée à l'interne et ad intérim à l'un de ses collaborateurs dont le poste de spécialiste en migration n'a pas encore été remplacé. Le Conseil d'Etat a profité de ce changement pour initier un audit dans le courant de l'automne 2012. Cet audit a porté notamment sur les points suivants: étudier d'éventuelles et nouvelles synergies entre le COSM et un ou d'autres services, mettre en évidence l'indispensabilité du COSM et juger de la pertinence de maintenir la présence du service sur les sites de La Chaux-de-Fonds (siège) et Neuchâtel (antenne). Les résultats de cet audit sont attendus dans le courant du 1er trimestre 2013.

4.2. Modification de la loi sur l'intégration des étrangers

Un rapport a été soumis au Grand Conseil contenant un projet de loi portant modification de la loi sur l'intégration des étrangers dans une perspective de cohésion sociale et multiculturelle. Le but des modifications apportées est un ajustement de la loi à l'évolution des flux migratoires, notamment leur féminisation, et une mise en conformité avec les nouveaux contextes normatifs et institutionnels neuchâtelois et suisses en ce qui concerne la politique nationale d'intégration des étrangers.

A la lumière des nouvelles dispositions législatives fédérales et de l'évolution des fondements de la politique suisse en matière de migration et d'intégration, une mise à jour de la loi cantonale sur l'intégration de 1996 est nécessaire pour être bien en phase avec les évolutions des phénomènes migratoires et du cadre normatif et institutionnel national. Le projet de révision de la loi sur l'intégration, tel qu'il a été soumis au Grand Conseil, met l'accent sur les finalités de l'intégration qui sont la cohésion sociale, la participation des divers acteurs impliqués dans les processus d'intégration ainsi que sur les principes d'égalité et de non discrimination.

Le projet de révision maintient les principaux éléments de la politique d'intégration et de prévention du racisme poursuivie par le canton depuis plusieurs années déjà avec l'actuelle loi. Des innovations y voient le jour en matière de compétence linguistique, en veillant à la bonne compréhension mutuelle entre les personnes allophones et les institutions publiques, notamment en favorisant l'apprentissage de la langue française, le plurilinguisme et, si nécessaire, le recours à des interprètes et à des traducteurs.

En raison de la féminisation des flux migratoires depuis les années septante (les femmes représentent aujourd'hui en Suisse près de la moitié de la population étrangère et le tiers des requérants d'asile), des innovations sont également apportées dans le domaine des migrations féminines, en veillant par exemple à tenir compte de manière appropriée des spécificités des migrations de cette population, notamment la prévention des violences et atteintes aux droits fondamentaux des femmes et des enfants.

Le projet de modification de la loi sur l'intégration des étrangers a été pensé et analysé dans différents milieux. Ainsi, la CTIE et ses sous-commissions ont œuvré sur celui-ci lors des phases préparatoires et une large procédure de consultation représentative des différents intérêts a été mise en place. Ont ainsi été consultés trois villes par des conseillers communaux, des communes par l'Association des communes neuchâteloises (ACN), les secteurs de l'économie (patronat, syndicats), le service de l'enseignement obligatoire, des institutions sociales, une association représentant les aînés, des experts en matière d'intégration, l'office de la politique familiale et de l'égalité, le service des migrations ainsi qu'un grand nombre de collectivités étrangères.

Les organes consultés dans le cadre du projet de modification de la loi ont exprimé l'importance de poursuivre et consolider les orientations essentielles de la politique d'intégration et de prévention du racisme poursuivie par le canton de longue date. Dans ce sens, le projet contient les éléments principaux suivants:

- Il met en conformité les besoins réels, le fond et la forme avec les nouvelles dispositions du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 5 février 1997. A noter que ce dernier a été mis à jour en 2009 pour s'adapter aux priorités de la politique définies par le Conseil d'Etat à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) au 1er janvier 2008;
- Il tient compte de la volonté du Conseil d'Etat qui entend continuer de valoriser une politique d'intégration active et pragmatique, dont l'objectif essentiel est de favoriser la cohésion sociale par des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre Suisses et étrangers ainsi que de promouvoir l'égalité et la non-discrimination pour tous les habitants du canton;
- Il tient également compte des priorités formulées par le Conseil d'Etat dans son Rapport d'information au Grand Conseil concernant la politique d'intégration et de prévention du racisme du 15 août 2007;
- Il présente une étape importante et une nouvelle impulsion dans la mise en œuvre de la politique cantonale d'intégration;
- Il prend en compte l'élargissement des prestations existantes fournies par le service de la cohésion multiculturelle ainsi que le changement de nom du service (COSM) qui reflète, en outre, une nouvelle dynamique de la politique d'intégration du canton de Neuchâtel.

Il en ressort qu'au plan formel, le nouveau texte du projet de révision de la loi reprend largement la structure du texte de la loi actuelle sur l'intégration des étrangers du 26 août 1996. Quant au fond, le texte a fait siennes plusieurs dispositions de ladite loi. Le Grand Conseil neuchâtelois se prononcera dans le courant de l'année 2013 sur ce projet de modification de la loi.

4.3. Prix "Salut l'étranger!" 2012

Le prix "Salut l'étranger!" a été institué par le Conseil d'Etat en 1995 et a pour but de récompenser des actes en faveur de la tolérance dans le canton de Neuchâtel.

En 2012, il était doté de 7000 francs. La CTIE et le COSM se sont chargés d'informer la population du canton de Neuchâtel de l'existence de ce prix et 10 candidatures (20 en 2011) sont parvenues au jury. Celui-ci a décerné le prix "Salut l'étranger!" 2012 aux Associations Prévention de l'illettrisme au préscolaire et EKIR-Manger ensemble ainsi qu'à Madame Catherine Cuenot-Stalder. La conférence de presse et la remise du prix ont eu lieu le 20 décembre 2012 au Château de Neuchâtel en présence du chef du Département de l'économie, du président et des membres du jury, du délégué aux étrangers, des lauréats ainsi que d'autres invités. Il faut relever que, depuis la création du prix, en 1995, 50 lauréats ont été désignés et 421 propositions de candidatures ont été adressées au jury.

L'ensemble des propositions transmises depuis la création du prix représente la pointe de l'iceberg des nombreuses initiatives, individuelles ou collectives, prises en faveur du rapprochement entre les différentes populations qui composent le canton de Neuchâtel. Cela représente un engagement considérable et indispensable en faveur de la tolérance, engagement qui passe souvent inaperçu parce que moins spectaculaire que les manifestations de xénophobie, d'intolérance ou encore de racisme.

4.4. NeuchàToi 2013

Après le succès rencontré lors des éditions de 2006 et 2009, l'Association NeuchàToi et la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, avec l'appui du Conseil d'Etat neuchâtelois, s'apprêtent à mettre sur pied, pour la troisième fois, les manifestations interculturelles NeuchàToi.

Le label NeuchàToi avait été créé en 2006 pour lancer une opération culturelle inédite de grande envergure sur le thème de l'identité neuchâteloise. Une deuxième action "spécial jeunes" avait été menée en 2009. L'édition 2013 entend promouvoir la diversité dans l'espace public et transmettre une image positive d'une société plurielle. Il s'agira de susciter un débat public sur l'hétérogénéité de la société neuchâteloise en identifiant les valeurs et principes communs à travers quatre axes thématiques: dessiner l'avenir, partager l'espace, transmettre un message et promouvoir l'égalité.

Tous les événements liés à NeuchàToi ont pour principal but une meilleure connaissance et compréhension entre Suisses et étrangers et visent à donner confiance à la population entière pour vivre ensemble dans le respect du pluralisme. Cette promotion de la diversité est réalisée en partenariat avec une multitude d'acteurs publics et privés et se décline sous des formes multiples qui s'adressent à chacune et chacun en fonction de ses affinités sociales, culturelles ou sportives.

En 2012, un comité d'organisation, composé d'experts, de membres de la CTIE et de représentants des collectivités étrangères, s'est réuni à plusieurs reprises. Des séances de travail ont également été organisées pour la préparation des événements culturels, sportifs et sociaux et des contacts ont été menés avec les partenaires concernés.

4.5. Lublin pour tous

Depuis 2012, le canton de Neuchâtel, par l'intermédiaire du COSM, est signataire d'un partenariat avec la ville de Lublin en Pologne. Tous deux membres du programme des Cités interculturelles, Lublin et Neuchâtel collaborent depuis 2008 lors de différents événements organisés dans ce cadre-là. Des relations étroites se sont ainsi établies lors des visites d'étude organisées cette même année à Lublin et respectivement à Neuchâtel.

L'idée de mettre en place une collaboration en matière d'intégration est apparue suite à une réflexion conjointe entre les deux partenaires en 2011. La ville de Lublin a alors proposé le projet "Lublin for all". Une convention de partenariat, définissant les rôles de chacun ainsi que les buts et objectifs du projet, a ainsi été signée en mars 2012. Ce projet est soutenu financièrement par le fonds d'aide au développement de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Concrètement, "Lublin for all" consiste en un partenariat entre le COSM et la ville de Lublin qui a pour objectif d'établir des relations durables entre les deux partenaires afin de favoriser l'échange de

bonnes pratiques en matière de politique interculturelle. Les autorités de Lublin souhaitent mettre en place une politique durable et efficace dans ce domaine afin de répondre aux besoins induits par les récents et importants flux migratoires de ces dernières années auxquels elles doivent faire face. Neuchâtel a pour mission de les faire bénéficier de sa longue expertise en la matière.

Le partenariat vise à organiser les échanges entre Neuchâtel et Lublin qui serviront de base à cette dernière pour identifier les besoins et les manques, s'inspirer de différentes pratiques interculturelles en place à Neuchâtel mais aussi pour comprendre le processus par lequel elles se sont imposées comme de véritables pratiques administratives. En ce sens, la collaboration se focalise plus spécifiquement sur certains domaines dans lesquels d'importantes améliorations peuvent être menées à Lublin (accueil, implication des autorités, etc.) et dans lesquels Neuchâtel a obtenu de bons scores à l'index des Cités interculturelles.

Le projet a concrètement débuté avec la première visite de travail qui s'est tenue du 24 au 25 septembre 2012 à Neuchâtel et à laquelle a pris part une délégation de quatre collaborateurs de la ville de Lublin. A fin novembre, c'est une délégation de trois collaborateurs du COSM qui a été accueillie par les autorités de Lublin pour une visite officielle. Ces deux rencontres ont permis le lancement concret et formel du partenariat.

4.6. Audit cantonal des finances

Du 2 au 10 juillet 2012, les comptes annuels 2011 du COSM ont été révisés par le Contrôle cantonal des finances. Suite à cet audit cantonal, un rapport préalable a été établi indiquant que la comptabilité et la gestion financière 2011 du service étaient conformes à la Loi sur les finances du 21 octobre 1980 et aux principes reconnus en la matière. Des recommandations et des observations ont également été formulées dans ce rapport et prises en compte par le service.

5. SERVICE DE LA COHESION MULTICULTURELLE (COSM)

5.1. Activités / Réalisations

5.1.1. Ressources

Fin décembre 2012, le service de la cohésion multiculturelle se composait d'une équipe interdisciplinaire de 15 personnes (12.85 postes) auquel s'ajoute encore un poste d'apprentie engagée en août 2012. Quinze personnes supplémentaires ont également renforcé l'action du COSM dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. Un effectif complémentaire de 25 personnes intervient régulièrement pour des missions spécifiques ou ponctuelles. Le siège du service se trouve à La Chaux-de-Fonds et une antenne est présente à Neuchâtel.

Le contrat de mandat de prestations conclu en 2001 entre le service de la cohésion multiculturelle et l'Office fédéral des migrations (ODM) a été renouvelé en 2012. Ce contrat prévoit l'octroi d'une subvention fédérale de 150.000 francs en contrepartie d'un certain nombre de prestations d'information, de consultation et de coordination fournies par le COSM. Ces prestations figurent au catalogue du service. Un contrat de prestations supplémentaires a été conclu avec le même partenaire pour un montant de 11.916,80 francs afin de garantir la fonction du centre de compétence d'interprétariat communautaire du COSM.

5.1.2. Médiations

Le COSM assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités étrangères. Sur demande, cette prestation s'étend aussi à des institutions privées. La médiation implique d'entretenir des liens et des contacts avec tous les milieux concernés. Dans ce cadre,

des rencontres régulières ont eu lieu en particulier avec les associations et groupements turcs, kurdes, africains, albanais, latino-amérindiens, musulmans et tamouls.

Il convient de préciser que chaque prestation de médiation comptabilisée implique généralement un ensemble de démarches, de contacts et de rencontres.

Médiations effectuées par le COSM	Nombre 2006	Nombre 2007	Nombre 2008	Nombre 2009	Nombre 2010	Nombre 2011	Nombre 2012
Instances officielles – Collectivités étrangères	40	40	29	31	20	26	7
Institutions privées – Collectivités étrangères	24	30	12	17	13	15	3
Total	64	70	41	48	33	41	10

En 2012, le groupe "Associations et groupements latino-amérindiens", composé de représentants des associations latino-américaines et amérindiennes du canton de Neuchâtel, s'est réuni à trois reprises. Ces rencontres ont permis de discuter notamment de la reconnaissance des diplômes et de la possibilité d'effectuer des bilans de compétences, de la 3^{ème} édition de Neuchàtoi 2013 intitulée "La diversité dans l'espace public" et de l'appel à déposer des projets pour y participer. D'autres associations sont également venues présenter leurs actions au groupe: SweetAdrenaline, EPER, Echange culturel Suisse-Colombie et Espace migration-intégration.

En 2012, la communauté turque a poursuivi ses activités de sensibilisation et de prévention des mariages forcés. Dans ce cadre, les milieux actifs en Turquie, où une vaste campagne de sensibilisation médiatique est en cours sur cette même problématique, ont été contactés afin de constituer une documentation d'information spécifique à l'intention de la population turque. Avec l'aide des documents ainsi procurés, une séance d'information et d'échange a été réalisée auprès des mères de famille turques résidant dans le Littoral neuchâtelois. Durant l'année 2012, le COSM a organisé un cours de soutien à l'apprentissage linguistique en faveur des migrantes adultes turcophones à La Chaux-de-Fonds. Ce cours spécifique, réalisé avec l'aide d'un matériel et d'une méthodologie comparatifs, avait pour but de prévenir les blocages courants des apprenants adultes turcophones faiblement scolarisés en raison notamment des différences structurelles entre le turc et le français. 14 migrantes, qui connaissent des difficultés dans leur apprentissage du français, ont suivi ce cours parallèlement à leur apprentissage linguistique dans les structures ordinaires. Dans la même période, une dizaine d'entretiens et de séances de travail ont eu lieu avec le COSM et les responsables d'association de Turquie afin de les soutenir dans le cadre de leurs projets associatifs.

En 2012, le groupe "Associations et groupements africains", composé des représentants des associations et groupements de la communauté africaine subsaharienne du canton de Neuchâtel, s'est réuni à quatre reprises. Le groupe a poursuivi ses échanges et réflexions relatifs à la problématique de l'intégration de la communauté africaine dans le canton de Neuchâtel. Au cours de l'année, le groupe a été informé sur la politique cantonale relative au tri des déchets, de l'organisation de la 3^{ème} manifestation interculturelle NeuchàToi en 2013, du projet de modification de la loi sur l'intégration des étrangers ainsi que de l'évolution de la migration et de la mise en place de différents projets, notamment sur l'égalité entre homme et femme, la violence domestique et les mutilations génitales féminines (MGF). Le groupe a échangé sur les votations et en particulier sur les élections communales du mois de mai 2012 et les résultats des candidats d'origine africaine.

5.1.3. Centre d'interprétariat communautaire

Le Centre d'interprétariat communautaire compte 104 traducteurs/interprètes parlant 42 langues. Durant l'année 2012, quelques nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, sexe, etc.).

Les statistiques établies montrent que durant les six premiers mois de l'année écoulée, un nombre important de traductions orales et écrites a été effectué.

Traductions orales:

Domaines	Total interventions de janvier à juin 2011				Total interventions de janvier à juin 2012				Ecart			
	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%
Santé	140	17.2	176.0	12.3	284	27.7	303.8	21.2	144	50.7	127.8	42.1
Social	300	36.9	310.3	21.7	377	36.8	392.3	27.3	77	20.4	82.0	20.9
Ecole	94	11.6	154.5	10.8	127	12.4	155.5	10.8	33	26.0	1.0	0.6
Administration	129	15.9	401.3	28.1	103	10.1	206.5	14.4	-26	-25.2	-194.8	-94.3
Judiciaire	59	7.3	115.0	8.1	57	5.6	176.8	12.3	-2	-3.5	61.8	34.9
Police	91	11.2	270.5	18.9	76	7.4	200.3	14.0	-15	-19.7	-70.3	-35.1
Total	813	100.0	1427.5	100.0	1024	100.0	1435.1	100.0	211	20.6	7.6	0.5

Durant le premier semestre 2012, une hausse de 211 actes d'interprétariat a été constatée dans le cadre des activités du Centre d'interprétariat et de traduction du canton de Neuchâtel.

Ce sont les professionnels du domaine social qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes (392 heures), suivis par les professionnels du domaine des soins (303 heures).

Durant le premier semestre 2012, un nombre important de documents destinés aux populations migrantes a également été traduit.

Traductions écrites:

Domaine <u>Traductions écrites</u> Période: 1er janvier au 30 juin 2012	Interventions selon tarifs officiels forfaitaires		Interventions selon tarifs officiels spécifiques		Total	
	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes
Santé	6	132	0	0	6	132
Social	35	507	3	48	38	555
Ecole	19	239	3	57	22	296
Administration	16	467	6	134	22	601
Judiciaire	19	1864	0	0	19	1864
Police	2	203	6	40	8	243
Total	97	3412	18	279	115	3691

Les secteurs de la justice (1864 lignes) et de l'administration (601 lignes) ont demandé à traduire une quantité importante d'informations durant le premier semestre de l'année 2012.

Outre les traductions effectuées par les traducteurs du réseau, le Centre d'interprétariat communautaire a fourni des prestations telles que des informations sur les langues, les interprètes et les tarifs ainsi que des renseignements sur les traductions réalisées. Durant l'année 2012, la liste des traducteurs a systématiquement été contrôlée, mise à jour et diffusée aux services des administrations cantonale et communale ainsi qu'aux institutions privées qui l'ont sollicitée.

Une demande conjointe de financement avec le Centre d'interprétariat "Se comprendre" qui regroupe les cantons de Fribourg, du Jura et la partie francophone du canton de Berne a été déposée à l'ODM en 2011. Ainsi, le mandat de prestations avec la Confédération par le biais de l'Office fédéral des migrations pour la gestion du Centre d'interprétariat communautaire a été reconduit en 2012.

Durant l'année écoulée, le COSM a poursuivi sa collaboration avec tous les partenaires concernés afin d'assurer une efficacité maximale dans l'utilisation des prestations de traduction. Le COSM a consolidé ses liens avec le Centre d'interprétariat "Se comprendre". Cette collaboration s'est articulée autour des quatre axes suivants:

- Collaboration dans le domaine de la formation des interprètes (ex. participation possible des interprètes neuchâtelois aux formations de base, commune et continue organisées par "Se comprendre", organisation conjointe de modules de formation continue sur des thèmes transversaux tels que, par exemple, les mutilations génitales, etc.);
- Collaboration administrative pour garantir la médiation de langues rares (ex. thaï, tibétain);
- Développement et réalisation commune d'une enquête de satisfaction auprès des clients-partenaires (assurance de qualité) en 2013;
- Rencontres trimestrielles en vue d'un partage d'expériences dans le domaine de la stratégie marketing (sensibilisation, information et formation des clients-partenaires).

En 2012, sur proposition du COSM, cinq interprètes ont suivi une formation à Appartenances à Lausanne en vue de l'obtention d'un certificat reconnu d'interprète communautaire.

5.1.4. Centre de compétence intégration

Le Centre de compétence intégration est un dispositif qui fournit des consultations et des informations sociales spécialisées dans le domaine des migrations et de l'intégration à toute personne, indépendamment de son origine ou de son titre de séjour ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès, pour les personnes qui le consultent, à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles.

Durant l'année 2012, 1222 entretiens ont été réalisés en faveur de 652 personnes dont 295 consultaient le centre pour la première fois. Ces consultants ont soumis au total 1565 problèmes dont leur traitement a nécessité 2954 prestations (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement et traduction orale). Le nombre total des personnes ayant consulté le centre a augmenté sensiblement tandis que le nombre de consultations réalisées a diminué par rapport à l'année précédente. La diminution des activités s'explique essentiellement par la diminution du nombre de collaborateurs qui réalisaient les consultations, notamment par le non remplacement du poste d'un des responsables de permanence qui assure actuellement la fonction de chef de service par intérim. Le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) constituait environ 45 % de l'ensemble des dossiers individuels traités et, malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente, ceci exprime un roulement important des consultants. Cela confirme pleinement la vocation du centre de contacts fournissant des interventions brèves ciblées et des orientations auprès des dispositifs existants.

Résultats globaux	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation en %
Nombre de premières consultations	423	431	404	360	303	295	-2.6
Nombre de dossiers individuels traités	733	744	700	647	612	652	+6.5
Nombre d'entretiens réalisés	1638	1587	1496	1434	1320	1222	-7.4
Nombre de problèmes traités	2115	2129	1917	1856	1671	1565	-6.3
Nombre de prestations réalisées	3761	3482	3300	3262	2989	2954	-1.2

5.1.5. Dispositif d'accueil des artistes de cabaret

Depuis avril 2003, le COSM, en collaboration avec le service des migrations et l'antenne SIDA NE, applique un dispositif spécifique d'accueil des artistes (danseuses) de cabaret entrant pour la première fois dans le canton de Neuchâtel. Le but de ces séances d'accueil est de fournir une information spécifique adaptée au public cible dans la langue maternelle ou dans une langue maîtrisée par les

destinataires de l'information. Les séances d'information ont lieu une après-midi par mois. Des informations administratives, juridiques et relatives à la santé (MST, SIDA, alcool...) sont dispensées pendant ces séances.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de séances	12	11	10	11	11	11
Nombre d'intervenants par séance	3	3	3	3	3	3
Nombre d'artistes convoquées	105	91	64	69	52	33
Nombre d'artistes reçues	94	85	57	60	50	30
Nombre de prestations d'interprètes	25	24	16	17	6	5

Le travail de ces 9 années d'information, parallèlement aux différentes mesures prises par le canton, a visiblement porté ses fruits. Mieux informées, les danseuses de cabarets se disent mieux armées pour se défendre. Certaines d'entre elles ont assisté plusieurs fois aux séances. La baisse du nombre d'artistes autorisées à travailler en Suisse constatée ces dernières années se confirme en 2012.

L'Office fédéral des migrations a mis en consultation son projet de révision partielle de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA), visant la suppression du statut d'artiste de cabaret. Cela dans une volonté d'agir pour protéger les personnes vulnérables ou au statut précaire et pour prévenir la traite d'êtres humains.

Le COSM salue le souci de l'ODM mais regrette la suppression de ce statut d'exception (art. 34 OASA) pour les artistes de cabaret en provenance d'Etats tiers, statut qui devrait justement permettre un encadrement et une protection de ces personnes. Le dispositif neuchâtois devrait en effet être étendu à toutes les personnes travaillant dans les milieux érotiques en pleine expansion, notamment pour celles issues de l'Union européenne pour lesquelles il n'existe actuellement aucun accès pour du travail d'information et de prévention. Avec l'expérience de ce dispositif d'accueil, il a été constaté que plus les personnes vulnérables sont informées, plus leurs droits sont respectés et les abus en diminution.

5.1.6. La violence domestique

Plus d'un quart des femmes en Suisse ont été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie. Dans le canton de Neuchâtel, la police intervient en moyenne plus d'une fois par jour pour des cas de violence conjugale. Conscient de la gravité de la situation, le Conseil d'Etat a décidé de réagir et, de ce fait, de briser un tabou. Il a mis sur pied en 1998 un groupe de travail interdisciplinaire chargé d'établir un catalogue de mesures destinées à lutter contre la violence conjugale. En octobre 2003, le Grand Conseil s'est saisi du dossier. Les discussions ont débouché sur l'adoption d'une loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple, laquelle est entrée en vigueur le 2 juin 2004. Les statistiques montrent que les migrantes sont aussi touchées par ce fléau. En effet, le COSM, par le biais de ses consultations juridiques et sociales, connaît de nombreuses situations de violence domestique. Il est ainsi appelé à participer parfois de manière active et d'autres en qualité d'invité aux réflexions qui sont menées sur les mesures à mettre en place pour une lutte efficace. Le trop grand risque de perte de permis de séjour pour les victimes migrantes, a empêché de connaître le phénomène de manière précise pour la population concernée. Toutefois, les modifications récentes au niveau de la loi fédérale sur les étrangers à son art. 50 permettent aujourd'hui d'espérer de lutter contre la violence domestique efficacement et sans crainte pour le séjour des femmes touchées.

5.1.7. Prostitution

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur la prostitution et la pornographie prévoit une cellule de coordination chargée d'appuyer l'autorité d'application.

Le COSM participe aux séances de cette cellule. La brochure d'information destinée aux responsables de salons ainsi qu'aux prostituées est disponible en plusieurs langues: français, anglais, allemand, espagnol et portugais. Une version en russe et dans d'autres langues existent sur Internet. La bro-

chure a déjà été diffusée par le canal des services les plus concernés, en particulier par la police, l'office de surveillance, d'inspection et de santé au travail (OSIS), les services membres de la cellule LProst, les centres LAVI, le planning familial et certaines communautés étrangères. Une rencontre a eu lieu en 2012 entre le COSM et le responsable de l'office de surveillance, à la demande de ce dernier, dans le but d'établir une collaboration accrue en 2013 et, sur cette base, réfléchir de manière coordonnée à un dispositif comme celui des artistes de cabaret. En effet, l'office de surveillance constate une forte augmentation de personnes s'adonnant à la prostitution très peu informées ou avec lesquelles il est difficile de communiquer.

5.1.8. Centre de compétence "prévention du racisme"

Parmi ses principales missions, le COSM œuvre très activement dans le domaine de la prévention du racisme et de la promotion des droits humains. Afin de donner à cette activité l'ampleur, la profondeur et la durabilité nécessaires, le COSM s'est doté, il y a quelques années déjà, d'un dispositif institutionnel spécifique nommé Centre de compétence spécialisé « prévention du racisme ».

La mission de cette unité est de prévenir toute forme de discrimination, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine ou la nationalité.

Les objectifs du centre visent à assurer une aide aux victimes et témoins de racisme, par des conseils et une orientation adéquate dans leurs démarches, dans les limites du rôle d'un service étatique et, en parallèle, à sensibiliser le public à cette atteinte à la dignité humaine.

Toute personne, service, institution, entreprise ou organisme confronté (directement ou indirectement) au racisme dans le canton de Neuchâtel, peuvent s'adresser à ce centre de compétence du COSM.

Résultats globaux	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de premières consultations	44	41	49	52	55	49	52
Nombre de dossiers individuels traités	69	79	73	84	79	74	86
Nombre d'entretiens réalisés	214	206	225	224	262	251	239
Nombre de problèmes traités	269	275	298	328	310	299	301
Nombre de prestations réalisées	191	188	194	202	214	202	322

Il ressort des chiffres généraux que le centre n'a pas dû faire face à des fluctuations notables dans le nombre de cas traités. Les chiffres confirment les tendances des années précédentes, soit quarante à cinquante cas par an. En 2012, une légère augmentation a été constatée en comparaison avec 2010 et 2011. Durant l'année 2012, 322 prestations ont été fournies pour 52 bénéficiaires. Il s'agit notamment des prestations suivantes: conseil, information, médiation, soutien administratif, orientation et conseil aux projets. Une partie des cas soumis représentait des demandes d'information auxquelles le centre a répondu rapidement ou pour lesquelles il a renvoyé le demandeur vers d'autres services publics ou privés. Mais d'autres interpellations ont nécessité des interventions plus importantes: préjugés xénophobes, conflits entre employeur et employé, conflits de voisinage, conflits interculturels, discrimination dans l'accès au logement, insultes racistes, etc. Face à ces situations, les collaborateurs du centre sont intervenus de façon active pour soutenir les bénéficiaires des prestations.

Il est également à mettre en évidence les nombreux appels qui parviennent au centre et qui concernent le besoin d'une information correcte et complète sur les différents thèmes traités par le centre.

Il est à noter que les cas soumis au centre ne reflètent en aucun cas l'état du racisme dans l'ensemble de la société neuchâteloise, d'autant plus que le racisme en tant que tel est un phénomène difficilement mesurable.

5.1.9. Site CIAO "Discrimination et racisme(s)"

Le COSM collabore avec la Fondation éducation et développement dans le cadre d'une convention établie en 2004 avec l'Association romande CIAO dont la mission est de prévenir les conduites à risque et de promouvoir la santé auprès des adolescents romands au moyen d'un site Internet. En août 2004, le site a ouvert un nouveau thème intitulé "RacismeS et idées reçues" dans lequel les utilisateurs trouvent des informations concernant le racisme et les discriminations et la possibilité de poser des questions de manière anonyme sur ce sujet. En 2010, le contenu du site "CIAO" a été entièrement réactualisé et modifié. Par conséquent, la rubrique anciennement appelée "Racisme et idées reçues" s'appelle désormais "Discrimination et racisme(s)". Cette révision a été dictée par les besoins du public-cible.

Le COSM a participé activement en 2012 à la rédaction des informations thématiques utiles et aux réponses personnalisées aux questions posées par des jeunes. Les répondants du site ont fourni des réponses à 12 questions posées par des jeunes sur cette thématique particulière.

Depuis l'ouverture du thème, le module de questions-réponses a été sollicité sur les sujets les plus divers: la haine et la violence raciale, la protection juridique contre les discriminations, les préjugés et les stéréotypes, la "tolérance" envers les couples mixtes, les symboles racistes, les idéologies racistes, les différences culturelles, etc.

Le site intègre également une rubrique intitulée "Eclairage CIAO" qui permet de répondre aux avis et interrogations qui n'ont pas de dimension personnelle marquée ou dont le contenu peut choquer d'autres utilisateurs du site.

5.1.10. Programme d'intégration et de connaissances civiques

Le programme d'intégration et de connaissances civiques (PICC) constitue un dispositif spécifique qui vise à familiariser les migrants à leur contexte de vie en Suisse et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le type du programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton ainsi que de la Suisse. Les prestations du programme sont adaptées à des publics ayant des compétences variables en français et des disponibilités de temps et d'horaire différenciés. Ces programmes sont réalisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds avec la participation financière de la Confédération.

En 2012, cinq programmes distincts ont été réalisés en huit classes annuelle, semestrielle ou trimestrielle (7 en 2011). Les enseignants/animateurs ont réalisé au total 670 périodes d'activités en classe ou à l'extérieur, ce qui représente une augmentation de 45 périodes de cours par rapport à l'année précédente. Dans la même période, le matériel pédagogique du programme "Connaître le pays d'accueil" a été actualisé et enrichi par des nouveaux outils d'animation, offrant ainsi aux participants et aux enseignants un dispositif d'enseignement plus complet et mieux adapté.

Résultats globaux des programmes de français et de connaissances civiques en 2012 Intitulé du programme	Durée du programme	Nb. de périodes réalisées en 2012	Nb. de participants aux programmes en 2012
NEUCHATEL			
1. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 1	Semestriel	160	42
2. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 2	Annuel	100	31
3. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	31
4. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	28
5. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	45	16
6. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	45	22
LA CHAUX-DE-FONDS			
7. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	30

8. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	15
9. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	0	0
Total		670	215

En 2012, 215 personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés (219 en 2011). Les participants étaient issus de plus de 50 pays différents et la grande majorité était titulaire d'autorisations de résidence durables en Suisse. La hausse de la fréquentation féminine observée depuis quelques années s'est poursuivie également en 2012. Les migrantes constituaient environ 66% de l'ensemble des personnes ayant participé aux programmes d'intégration et de connaissances civiques.

Participants aux programmes d'intégration et de connaissances civiques selon le statut de séjour en 2012	Nombre	%
Doubles nationaux et autorisations durables	159	73.9
Permis N et F	24	11.2
Autres statuts LEtr	32	14.9
Total	215	100.0

5.1.11.Soutien du COSM à des initiatives privées

En 2012, le COSM a soutenu financièrement des associations et groupements oeuvrant en faveur de l'intégration des étrangers. 33 demandes de subventions ont été déposées et traitées. Toutes, sauf une, remplissaient les critères réglementaires et ont été acceptées. Un montant total de 40.865 francs a été engagé en leur faveur.

Années	Nombre de projets	Montant total
1999	10	Fr. 9.142.-
2000	6	Fr. 7.100.-
2001	14	Fr. 13.620.-
2002	17	Fr. 19.941.-
2003	17	Fr. 23.100.-
2004	21	Fr. 26.800.-
2005	24	Fr. 31.200.-
2006	17	Fr. 25.810.-
2007	36	Fr. 40.855.-
2008	41	Fr. 48.490.-
2009	35	Fr. 38.827.-
2010	31	Fr. 37.250.-
2011	31	Fr. 53.900.-
2012	33	Fr. 40.865.-

5.1.12.Formations organisées par le COSM et interventions publiques

Le service est intervenu à 34 reprises pour dispenser des formations dans les domaines de l'intégration et de la migration durant l'année 2012. Il a effectué 46 interventions sous la forme de conférences thématiques, d'exposés, d'animation ou participé à des débats touchant un public de 3569 personnes.

Le nombre d'interviews donné à des journalistes ainsi que de réponses données à des médias s'élevait à 2 en 2012. Les formations organisées ou co-organisées par le service peuvent être présentées comme suit:

Nom de la formation	Périodes et lieux	Objectifs	Public-cible et nombre de participants	Nombre de participants
Familles d'ici, familles d'ailleurs	Mars et décembre, 2 fois 2 périodes, La Chaux-de-Fonds	Brosser un tableau de la présence des migrants dans le canton et de leur projet migratoire	Futurs éducateurs de la petite enfance	42
Mariage forcé ou force du mariage	Mars, 2 demi-journées, La Chaux-de-Fonds	L'atelier "Mariage forcé ou force du mariage" est une animation d'information et de prévention destinée aux jeunes. Il tente de répondre à un certain nombre de questions en lien avec le thème à travers l'exemple de cas concrets, de reportages audiovisuels et de discussions	Les classes de jeunes du CIFOM/ESTER	27
Multiculturalité en entreprise	Avril, 2 interventions de 2 heures, Le Locle et Fontaines	Formation à la gestion des relations interculturelles et en particulier sur le système de santé suisse auprès des opérateurs d'une entreprise	Opérateurs de l'entreprise horlogère Nivarox	50
Formation "Spécialiste de la migration"	Juin, 1 demi-journée, Tramelan	Analyse de situation, intervention et systèmes d'intégration	Participants à la formation du CIP	10
Éclairage sur les pratiques de Mariage forcé et de Mutilations génitales féminines	Mars, 1 demi-journée, La Chaux-de-Fonds	Analyse des pratiques de Mariage forcé et de Mutilations génitales féminines ainsi que le cadre juridique suisse	Etudiants en santé, dans le cadre des cours d'éthique	25
Politique d'intégration dans le canton de Neuchâtel	Septembre, 1 demi-journée, La Chaux de Fonds	Présenter l'évolution des flux migratoires ainsi que le rôle du COSM dans l'intégration des migrants et les mesures proposées	Etudiants à l'école P. Coullery	25
Petit déjeuner: Quelles sont les lacunes dans l'accès à la santé de la population migrante?	Novembre, 1 demi-journée, Neuchâtel	Les petits déjeuners de promotion de la santé visent à favoriser une vision commune (et transversale aux différents services de l'administration) de la promotion de la santé dans le canton	Les acteurs neuchâtelois de promotion de la santé	15
Formation de base pour les interprètes communautaires	Novembre et décembre, 4 séances de 2 heures chacune	Acquérir les notions de base théoriques et les pratiques nécessaires pour une interprétation qualifiée en triologie	Réseau de traducteurs/interprètes/médiateurs du COSM ainsi que des cantons partenaires JU, FR, BE francophone	19
Les préjugés et la cohésion interculturelle	Novembre, 1 fois 2 périodes, Fribourg	Sensibilisation à la problématique de la discrimination et de la promotion de la diversité. L'utilité et la place de la médiation socioculturelle	Médiatrices et médiateurs scolaires de la Suisse Romande	37

		en milieu scolaire		
Réaliser un projet d'intégration	Juin, 1 journée, La Chaux-de-Fonds	Encourager la création de projets dans le canton de Neuchâtel et assurer leur faisabilité. Fournir des outils concrets pour rédiger et déposer un projet et remettre ces informations sous forme de documents écrits	Associations et groupements de migrants et interculturels ainsi que toute personne ou groupe de personnes intéressées	7
Création, vie et fonction d'une association de migrants ou interculturelle à but non lucratif	Décembre, 3 soirées, Neuchâtel	Compréhension des fonctions et dynamiques associatives des groupements de migrants ou multiculturels Elucider les différentes phases que peut traverser une association au cours de son existence, clarifier les besoins, identifier les difficultés possibles et les moyens de les résoudre	Associations et groupements de migrants et interculturels ainsi que toute personne ou groupe de personnes non professionnelles, intéressées	6
Mariages forcés	Mai, 2 fois 2 heures, Neuchâtel	Compréhension du phénomène des mariages forcés et outils pour aider les jeunes en difficulté	Les étudiants de deuxième année d'apprentissage du CPLN	45
Histoire géopolitique/Ethnie, culture et religion	Décembre, 2 journées, La Chaux-de-Fonds	Analyse des flux migratoires et leur implication dans la politique d'intégration cantonale	Service de l'emploi	8
Nombre total des formations organisées par le COSM en 2012 : 13 (11 formations en 2011)			Nombre total de participants : 316 (250 participants en 2011)	

5.1.13. Naturalisations

Comme annoncé en 2007, le Conseil d'Etat a décidé, dans le courant de 2008 et de manière progressive, de transférer de la police cantonale au COSM (2,5 EPT) les enquêtes et rapports de naturalisations ordinaire et facilitée du canton de Neuchâtel. Cependant, en avril 2010, l'effectif de travail affecté à cette tâche a été réduit d'un poste équivalent à un plein temps, ce qui a provoqué un ralentissement dans le traitement de ces dossiers et une surcharge importante pour certains collaborateurs du service pour remédier partiellement à cette situation. Comme en 2011, l'année 2012 n'a pas connu une augmentation d'effectifs pour épauler le 1,5 EPT pour le traitement des dossiers de naturalisation, même si le nombre de dossiers enregistrés en 2012 a relativement diminué par rapport à 2011. C'est pourquoi le COSM a continué à recourir aux services du personnel engagé dans le cadre des mesures cantonales de crise.

A la fin 2012, 577 dossiers étaient enregistrés au COSM (soit une diminution de 222 dossiers par rapport à l'année 2011, 27.75%), dont 190 dossiers de naturalisation facilitée et 156 dossiers des personnes de 2^{ème} génération. Ce fort taux de diminution s'explique en partie par l'augmentation significative des émoluments de naturalisation à partir de janvier 2012, alors que la dernière augmentation ne datait que du 1^{er} mai 2011. De ces 577 dossiers enregistrés, 411 ont été traités (soit 71.20%), et les rapports y relatifs ont été envoyés à l'office cantonal de la population. A ces 411 dossiers traités, il faut ajouter les 151 de l'année 2011, d'où un total de 562 dossiers traités durant l'année 2012.

Au 31 décembre 2012, la situation se présentait comme suit:

Situation par trimestre	Dossiers Reçus	Naturalisation facilitée	Personnes/2 ^{ème} génération	Dossiers traités
1er trimestre	131	32	50	143
2ème trimestre	126	69	21	189
3ème trimestre	164	33	42	104
4ème trimestre	156	56	43	126
Total	577	190	156	562

La disparité entre les dossiers entrés au 1er et au 2ème trimestre 2012 et le nombre de dossiers traités pendant cette même période est due au fait qu'une bonne partie des dossiers entrés durant le 4ème trimestre 2011 a été finalisée pendant les 1er et 2ème trimestres de 2012.

Il est à noter que, suite à la décision du chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, le COSM a encaissé, durant l'année 2012, une partie des recettes provenant des émoluments de naturalisation, l'autre partie revenant à l'office cantonal de la population.

Depuis 2006, le COSM s'est vu aussi confié, par le service de la justice, les auditions rogatoires dans le cadre des enquêtes dirigées à l'encontre des personnes soupçonnées d'avoir obtenu la naturalisation facilitée par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels, en vertu de l'article 41, alinéa 1 LN (loi sur la nationalité). Il s'agit notamment des cas de personnes soupçonnées d'avoir intentionnellement donné de fausses indications et négligé d'informer les autorités sur des faits importants (nationalité obtenue par un comportement illicite et trompeur).

L'organisation de telles auditions représente une étape d'une enquête qui englobe un ensemble de démarches menées par les autorités compétentes. Durant l'année 2012, le COSM a préparé et organisé sept auditions rogatoires.

Les auditions rogatoires donnent lieu à l'établissement de procès-verbaux et, le cas échéant, de rapports. Les procès-verbaux sont transmis à l'autorité compétente. En vertu de la législation fédérale, il incombe au Département fédéral de Justice et Police de rendre la décision finale en la matière.

5.1.14. Forfaits d'intégration

Depuis le 1er janvier 2008, le COSM est chargé de gérer les forfaits fédéraux d'intégration destinés aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire.

Les mesures prioritaires et les axes principaux d'action pour lesquels les montants alloués par la Confédération ont été engagés, comme les années précédentes, sont l'apprentissage du français, l'accès au marché du travail et l'ouverture interinstitutionnelle à cette catégorie de la population.

En 2012, des cours de français intensifs et semi-intensifs ont été organisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, à raison de quatre demi-journées ou deux demi-journées par semaine. Ces cours sont dispensés par l'Alliance des centres de formation professionnelle du canton de Neuchâtel (CEFNA). Un public plus jeune de réfugiés et d'admis provisoires avec un profil scolaire a été orienté vers le Lycée Jean-Piaget afin de perfectionner ses connaissances linguistiques. La collaboration avec l'institution dans le cadre des cours de langue a donc été renforcée. Durant l'année 2012, 181 inscriptions à différents types de cours de langue ont été effectuées et 169 titres de transport ont été délivrés aux personnes concernées afin qu'elles puissent se rendre aux mesures d'intégration.

En étroite collaboration avec le service des migrations et les œuvres d'entraide, le COSM a émis un préavis positif sur la tenue de 40 projets individuels d'intégration, dont une partie des charges a été supportée dans les forfaits d'intégration.

En collaboration avec l'Association Journée des réfugiés, le COSM a organisé, le 16 juin 2012, les festivités liées à la Journée du réfugié. Lors de cette manifestation, les représentants des autorités communales et cantonales ont souligné l'importance d'une politique d'asile ouverte et humaine. Des

stands de nourriture et de spécialités culinaires des associations de réfugiés ainsi que des animations musicales ont donné un parfum d'ailleurs à la fête qui s'est déroulée de 9h jusqu'à 21h.

En novembre 2012, le domaine des forfaits d'intégration a fait l'objet d'un audit financier de la part de l'Office fédéral des migrations et du Contrôle fédéral des finances.

5.1.15. Primo-Info

Depuis novembre 2011, le COSM mène, en collaboration avec les communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers, un projet-pilote d'entretiens personnalisés de primo-information pour nouveaux arrivants ayant pour but de leur fournir une information et une orientation personnalisées concernant leur intégration en Suisse et plus particulièrement dans le canton de Neuchâtel.

Entrée en vigueur au 1er janvier 2008, la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) octroie une place importante à l'intégration dans la politique migratoire suisse et stipule notamment à l'art. 56 que les communes ont le devoir d'informer les personnes qui arrivent dans leur localité. Aussi, dans son rapport sur l'avenir de la politique d'intégration des étrangers en Suisse, le Conseil fédéral veut introduire systématiquement dès 2014 un entretien dit de primo-information afin de favoriser un lien social entre les nouveaux arrivants, leur commune et le canton par une information et une orientation personnalisées. En ce sens, le COSM, sur la base des recommandations de la CTIE, a souhaité tester une formule d'entretien en vue d'une généralisation dans le canton d'ici à 2014 afin notamment de répondre aux exigences de la Confédération.

La phase test s'est déroulée dans les trois villes et communes citées ci-dessus entre novembre 2011 et mai 2012 et s'adressait potentiellement à tous les nouveaux arrivants dans le canton de Neuchâtel. Nonobstant, la systématique de cet entretien a varié en fonction du public considéré: les personnes étrangères majeures disposant d'un titre de séjour d'une durée supérieure à 12 mois (permis B et F) ont été conviées systématiquement à cet entretien par le service de la cohésion multiculturelle. En revanche, les Confédérés, les Suisses de l'étranger et les personnes étrangères détentrices d'une autorisation d'établissement (permis C) provenant d'un autre canton helvétique n'ont pas été invités à l'entretien de primo-information mais ont pu en bénéficier s'ils le souhaitaient et sur demande. Ces entretiens ont eu lieu dans les 3 à 6 mois suivant l'inscription du nouvel arrivant au contrôle des habitants de sa commune.

Concrètement, différents documents ont été élaborés pour préciser le déroulement des entretiens et garantir ainsi leur qualité. Au total, la phase-pilote a concerné 250 nouveaux arrivants correspondant au public-cible cité précédemment. Quarante-vingt d'entre eux ont été convoqués, dont 41 personnes ont répondu positivement tandis que 39 ont décliné l'invitation ou n'ont pas réagi à l'envoi des courriers. La satisfaction des personnes reçues a été très importante. L'extension du projet à d'autres communes est prévue.

5.1.16. Mutilations génitales féminines: stratégie cantonale coordonnée

Les études élaborées par l'UNICEF en matière de mutilations génitales féminines (MGF) révèlent que la Suisse, par les flux migratoires, est concernée par l'excision qui porte atteinte à l'intégrité physique et psychique des femmes ainsi qu'à leur dignité. Sur la base des recommandations de la CTIE, le COSM a, en 2011, élaboré une stratégie cantonale fondée sur 3 axes interdépendants (traitement, prévention et sanction) qui se déclinent en une série d'actions coordonnées par le service.

Les buts de cette stratégie sont de lutter contre les MGF et de mettre en place un dispositif adéquat et efficace pour le public-cible dans le canton de Neuchâtel, tant pour les femmes victimes d'excision (prise en charge médicale et psychologique) que pour les fillettes et adolescentes exposées au risque de subir des mutilations (sensibilisation et informations quant aux droits et risques encourus). Le dispositif repose sur une série de collaborations et de partenariats: d'une part avec les institutions et services publics (personnel médico-social, socio-éducatif, administratif) qui interviennent de manière transversale pour traiter, prévenir mais également sanctionner, selon les cas, les MGF (art. 124 du Code pénal entré en vigueur le 1er juillet 2012); d'autre part avec les associations et les personnes migrantes ou issues de la migration qui s'engagent pour mener des actions intra-communautaires permettant d'éviter la stigmatisation et se constituent également en relais afin de sensibiliser la paren-

té, d'informer les jeunes filles de leurs droits et de convaincre les jeunes hommes de s'élever contre cette pratique.

Le comité de pilotage qui s'est constitué sous l'égide du COSM, en collaboration avec le service de la santé publique, l'Hôpital neuchâtelois et la CTIE, s'est réuni à plusieurs reprises en 2012 pour la mise en œuvre des différents dispositifs et actions prévues dans la stratégie cantonale coordonnée.

La coordination au sein du COSM a permis d'établir des contacts privilégiés avec les communautés et professionnels concernés par la thématique de l'excision (présentation de la stratégie et contacts bilatéraux pour la réalisation des mesures), de concrétiser des actions institutionnelles et communautaires, et de réunir pour la première fois le "groupe cantonal interdisciplinaire MGF" (plus de 35 organismes et communautés représentés). Cette séance a permis de débattre des trois axes de la stratégie et notamment du protocole de prise en charge socio-médico-soignante, de la prévention (actions intra-communautaires et institutionnelles) ainsi que du cadre légal et des aspects juridiques en lien avec les MGF.

5.1.17. Programme d'intégration dans le domaine préscolaire

En réponse à la mise au concours "Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire" de l'ODM, le COSM avait déposé, en collaboration avec les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel pour les années 2010 et 2011, un programme neuchâtelois de mesures innovantes d'intégration dans le domaine préscolaire. Ce programme, intitulé "Réussir l'intégration dès l'enfance", se déclinait en 12 projets qui visaient à promouvoir l'égalité des chances des enfants socialement défavorisés entre 0 et 6 ans. Il s'engageait à fournir des outils utiles et concrets aux enfants et à leurs parents pour qu'ils puissent davantage tirer profit des offres existantes dans les structures régulières. Le programme visait également à former et sensibiliser les acteurs concernés par la thématique de l'intégration dans le domaine préscolaire et à promouvoir et intensifier les échanges entre eux. Les axes développés étaient l'encouragement précoce de la lecture, l'appui langagier et la valorisation de la langue d'origine, l'encouragement des compétences éducatives des parents, la mise en réseau et l'établissement de recommandations utiles.

Les trois axes développés pour le programme "Réussir l'intégration dès l'enfance" 2012-2013 ont été choisis avec le plus de cohérence possible après une consultation du groupe de pilotage du programme. Ils doivent permettre de:

- Promouvoir l'égalité des chances de tous les enfants (0-6 ans) habitant le canton de Neuchâtel par des mesures spécifiques qui favorisent leur intégration sociale et scolaire;
- Renforcer les compétences d'intégration et d'éducation de leurs parents;
- Elaborer, en collaboration avec les deux principales villes du canton, une stratégie cantonale cohérente en matière d'intégration préscolaire en vue de l'introduction du programme cantonal d'intégration en 2014;
- Valoriser et pérenniser les compétences et expériences acquises durant le programme mené en 2010 et 2011;
- Consolider et pérenniser le réseau cantonal et intercantonal des acteurs du domaine de l'intégration préscolaire;
- Ajuster le programme et les mesures à l'évolution de la politique cantonale en matière d'intégration préscolaire et des migrants.

Outre la réunion des institutions partenaires (service de l'intégration de la jeunesse de la ville de Neuchâtel, service de la jeunesse de la ville de La Chaux-de-Fonds, RECIF et la Croix-Rouge Suisse, section Neuchâtel), un groupe de réflexion, réunissant les principaux acteurs cantonaux en matière d'intégration préscolaire et de soutien à la parentalité, a été réuni à deux reprises dans le courant du mois d'octobre 2012 afin de dessiner les lignes directrices et les objectifs d'efficacité du futur "Programme cantonal d'intégration" (PIC) du canton de Neuchâtel qui entrera en vigueur en 2014 et dont l'intégration préscolaire est un des domaines prioritaires.

Enfin, un colloque, intitulé "Réussir l'intégration dès l'enfance", a été organisé en décembre 2012 pour réunir tous les professionnels en lien avec la thématique. La journée, qui a réuni près de 40 per-

sonnes, a permis de mener une réflexion sur les dispositifs existants et les mesures à mettre en place pour:

- Esquisser une politique publique et cohérente d'encouragement précoce tenant compte des besoins particuliers (notamment pour les enfants allophones migrants);
- Consolider le réseau des acteurs cantonaux;
- Mettre sur pied une coordination de l'offre cantonale en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité;
- Renforcer dans l'ensemble du canton le suivi à domicile des familles avec des enfants en âge préscolaire, en particulier pour celles avec des besoins spécifiques;
- Etendre les mesures favorisant l'égalité des chances, notamment par un contact précoce avec les livres, une valorisation des cultures et langues d'origine et une formation des professionnels pour renforcer leurs compétences interculturelles.

5.1.18.Prévention des mariages forcés

La lutte contre les mariages forcés a été inscrite dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil comme une priorité de la politique d'intégration pour la législature. L'objectif de cette action, commencée en 2007, est la lutte contre les mariages forcés par le traitement des cas d'une part et la prévention et la sensibilisation d'autre part, avec le souci de ne pas stigmatiser les communautés étrangères. La réflexion s'est prolongée en 2008 par la proposition d'un plan d'action soumis par un groupe de travail et avalisé par un groupe interservices. Ce plan propose de cibler trois publics: jeunes, professionnels et parents pour information et sensibilisation. Le fil conducteur de la démarche est constitué par une brochure d'information, traduite en plusieurs langues, contenant aussi bien des renseignements d'ordre juridiques qu'administratifs. Au cours de l'année 2009, plusieurs séances d'informations et de présentation du matériel ont eu lieu, visant un public de professionnels, soit les directions d'écoles secondaires, les établissements de formation professionnelle mais aussi les services cantonaux concernés. Plus de 1000 brochures ont déjà été diffusées.

Par ailleurs, le projet du canton de Neuchâtel ayant été retenu par la Confédération comme projet-pilote, il avait pour mission d'assumer la coordination de l'action en Romandie à savoir dans les trois autres cantons partenaires (Genève, Vaud et Fribourg) et un canton associé (Jura). L'action a été adaptée dans les cantons selon leur réalité spécifique et ce sur 2 ans. A cet effet, durant l'année 2010 et 2011 ont eu lieu plusieurs séances de coordination afin de connaître l'avancement de l'action dans les cantons cités et d'autres séances thématiques pour discuter de problématiques particulières proposées par les participantes. Enfin, le service a participé à une table ronde organisée par l'Office fédéral des migrations qui devait récolter un certain nombre de recommandations sur les mariages forcés à introduire dans le rapport destiné à l'Assemblée nationale.

Jusqu'ici, toutes les activités ont été réalisées comme prévues: avec l'impulsion des subventions fédérales, Fribourg, Genève, Vaud et Jura ont réuni, sensibilisé et informé leurs partenaires respectifs concernés par cette thématique, élaboré et diffusé du matériel d'information adapté à leurs contextes et mis sur pied d'autres activités spécifiques pour compléter leurs stratégies. Toutes ces actions initiées grâce à l'aide de la Confédération sont maintenant intégrées dans les structures régulières. Les mesures et prestations les plus importantes continueront à l'avenir d'être menées au moyen du budget des cantons. Toutefois, les deux années du programme (2010 et 2011) ont également permis d'identifier des lacunes et des besoins supplémentaires. Les principaux constats et résultats des actions menées jusqu'ici en Suisse romande montrent que les professionnels manquent encore d'outils pour la prise en charge des victimes de mariages forcés. Ainsi, afin de leur venir encore mieux en aide, le service a mis sur pied une formation ciblée qui s'adresse en particulier aux personnes travaillant dans les institutions vers qui les cas de mariages présumés et avérés sont orientés. Ce projet, dont la coordination est garantie par le COSM, est réalisé en collaboration avec les cantons partenaires et associés, avec le soutien financier de la Confédération pour les années 2012 et 2013.

La formation s'articule en 4 modules. Chaque module se déroule sur deux journées et traite de la thématique générale des mariages forcés. Afin d'assurer une collaboration forte avec les autres cantons romands, la formation est délocalisée dans les cantons partenaires. Ainsi le premier module sur

la notion du mariage forcé a eu lieu en septembre 2012 dans le canton de Neuchâtel, le deuxième sur la violence domestique en décembre 2012 dans le canton de Vaud. Les deux derniers modules se dérouleront en avril et juin 2013, respectivement dans les cantons de Fribourg sur le thème des droits des étrangers et du Jura sur la médiation interculturelle comme technique potentielle de résolution de conflits.

5.2. Principaux projets d'intégration

5.2.1. Coaching extra-scolaire

Le "coaching extra-scolaire" est un projet-pilote né en 2011 de l'initiative de la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (FéNeCi), en collaboration avec le COSM, l'Association neuchâteloise des services bénévoles (ANSB) et la direction des écoles de la ville de Neuchâtel.

L'école neuchâteloise fournit un enseignement de qualité et une gamme d'appuis pédagogiques complémentaires variés. Néanmoins, la réussite scolaire de certaines catégories d'élèves, notamment en raison de leur contexte familial, social ou migratoire, n'est pas optimale et ce en dépit des efforts consentis par le système éducatif neuchâtelois. C'est pourquoi, les partenaires du projet ont souhaité tester un programme complémentaire de coaching extra-scolaire ayant comme objectif d'améliorer le lien social entre l'école, les parents et leurs enfants en difficulté en leur permettant de bénéficier d'un appui pédagogique plus personnalisé.

Destinée aux élèves en difficulté de toutes origines, âgés de 6 à 11 ans, qui fréquentent les classes primaires des établissements scolaires neuchâtelois, l'action vise notamment à encourager et renforcer l'implication et la motivation de ces élèves dans leurs apprentissages scolaires. Pour ce faire, ces derniers sont suivis par un tandem de coach et de mentor bénévoles qui veille à améliorer l'auto-estime, la confiance en soi et les compétences des élèves par la transmission de méthodes de travail et d'apprentissage tout en valorisant leurs progrès. Parallèlement, les coaches et les mentors maintiennent des contacts réguliers avec les parents afin de les impliquer dans la scolarité de leur enfant.

Débutée lors de la rentrée scolaire 2011-2012, la phase-pilote qui s'est tenue au Collège de Serrières, s'est achevée en juillet 2012. Elle a concerné neuf élèves qui ont été suivis par cinq coaches provenant d'horizons professionnels différents et par un mentor, le tout chapeauté par une coordinatrice de projet qui a également fonctionné comme coach. Concrètement, les leçons de coaching ont eu lieu tous les mercredi après-midi (excepté pendant les vacances scolaires) de 13h à 15h dès le 30 novembre 2011, soit un total de 23 leçons. Une évaluation externe a été réalisée durant l'ensemble de la phase-pilote. Bien que certains éléments soient difficilement vérifiables à court terme, elle a toutefois permis de mettre le doigt sur des lacunes. Les principaux constats et résultats de l'action menée montrent que certains objectifs fixés initialement sont difficilement atteignables selon la formule proposée actuellement. Aussi, afin de mieux clarifier les objectifs du coaching et de combler les lacunes relevées, le comité de pilotage a souhaité mettre en stand-by le projet pour cette année scolaire (2012-2013) et créer un groupe de réflexion regroupant différents acteurs. Ce groupe sera chargé de mener une réflexion sur les adaptations à apporter afin de mieux impliquer les différents acteurs du coaching et de mieux atteindre le but visé en vue notamment d'une reprise du projet à la rentrée 2013-2014.

5.2.2. Réseau de mères de contact

Une collaboration entre le COSM, la Croix-Rouge Suisse section Neuchâtel (CRS-NE) a été menée en 2011 dans le but de mettre sur pied un projet-pilote en ville de Neuchâtel en 2012. Cela a été possible grâce à un modeste soutien financier du service cantonal de la santé publique et une collaboration avec la ville de Neuchâtel par le Contrôle des habitants. Concrètement un "réseau de mères de contact" a été créé afin d'améliorer les liens sociaux des mères ayant des enfants en âge préscolaire (0-4 ans) et de fournir des orientations et des informations générales (sanitaires, socio-éducatives) sur le système suisse et/ou cantonal.

Même si les femmes ont de tout temps participé aux migrations, leur présence s'est accrue dès les années 70 du fait d'une migration de type familial plus importante qu'auparavant. Les femmes repré-

sentent aujourd'hui en Suisse près de la moitié de la population étrangère et le tiers des requérants d'asile, les proportions étant similaires dans le canton de Neuchâtel. La présence accrue de familles migrantes en Suisse s'accompagne d'un besoin croissant d'informations dans des domaines tels que la santé, l'apprentissage des langues nationales, les conditions du regroupement familial ou encore le système scolaire.

Les femmes migrantes ainsi que leurs enfants en bas âge constituent donc un enjeu majeur de l'intégration des étrangers et de la cohésion sociale. La mise en place du "réseau de mères de contact " nécessite deux compétences qui sont du ressort de la CRS-NE:

- Mise à disposition d'un large savoir-faire dans le domaine de l'enfance, des soins, de la formation et du bénévolat;
- Activités dans le domaine des soins, domaine d'activités d'origine de la CRS-NE, se chevauchant de plus en plus avec les activités du domaine social.

Toutes les mères d'enfants de 0-4 peuvent bénéficier des compétences du réseau sur demande. Les femmes migrantes ou issues de la migration sont pour leur part directement contactées par une mère de contact proche linguistiquement et/ou culturellement. Le but de cette opération est de sortir de l'isolement une partie de la population particulièrement fragilisée par la migration et l'arrivée d'un nouveau-né.

Pour activer ce réseau selon le concept établi par le COSM, une formation des mères de contact est nécessaire afin qu'elles soient capables de fournir des orientations et informations générales de types sanitaires, sociales et éducatives au sens large. Pour la réalisation de ce projet, la CRS-NE a créé un service ad hoc par lequel elle a pu sélectionner, former et encadrer les futures mères de contact. En novembre 2012, quelques mères de contact ont pu rendre visite à autant de mères bénéficiaires.

5.2.3. Multiculturalité en entreprise

Depuis janvier 2005, une collaboration a été nouée entre le COSM et des entreprises horlogères intéressées du canton. L'objectif de cette collaboration est d'accompagner la multiculturalité en entreprise en favorisant l'intégration par et dans l'entreprise. Le projet prévoit, à la base, une intervention à trois niveaux. Une sensibilisation des cadres; une information spécialisée pour les responsables des ressources humaines centrée sur les bases légales liées à la discrimination sur le lieu du travail et enfin une formation sur une demi-journée pour les chefs d'ateliers autour de la communication interculturelle. Une 4ème phase destinée à l'ensemble des employés s'est déroulée au printemps 2012 sous forme de conférences sur le thème (préalablement choisi par les participants) du système des assurances et de la santé.

Le projet-pilote "Multiculturalité en entreprise" a été testé dès 2006 par une entreprise membre du groupe de travail, Nivarox FAR. Toutes les phases prévues ont été accomplies, la formation des chefs d'ateliers étant arrivée à son terme. La collaboration se poursuit sur d'autres axes : cours de langue en entreprise et information de tous les employés, selon modalités spécifiques.

L'ensemble de l'action est régulièrement présentée aux entreprises du groupe Swatch. D'autres élargissements de collaborations sont en préparation, en particulier dans le cadre de l'intégration de personnes réfugiées suite au concept mis sur pied en 2009 par Nivarox, le COSM et Job Service dont l'objectif est d'intégrer des personnes titulaires d'un permis F selon certaines conditions.

Durant l'année 2012, des contacts ont été établis avec de grandes entreprises du canton et une sensibilisation sur les difficultés rencontrées par les migrants à s'insérer sur le marché du travail a permis d'ouvrir certaines des places de stage au concours. En effet, la candidature d'un titulaire d'un permis F, pleinement qualifié, a notamment été soumise. Outre l'élargissement du projet "Multiculturalité en entreprise" aux grandes entreprises du canton, une collaboration avec le COSM, la Confédération (Service de lutte contre le racisme) et le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) de Tramelan a par ailleurs été explorée afin d'offrir une formation spécifique sur cette thématique.

5.2.4. Accueil des nouveaux arrivants

Le programme d'accueil des nouveaux arrivants (ANA) vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne suisse ou étrangère qui prend domicile dans les communes partenaires (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Landeron, Boudry, Cortaillod, Bevaix et Val-de-Travers). Cette formule doit leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement et elle contribue à améliorer l'information et les connaissances des nouveaux arrivants au sujet de leur commune de domicile. Actuellement, le programme ANA se déroule dans les villes et communes regroupant la majorité de la population du canton, soit 109 855 habitants et où plus de 70% de la population étrangère y réside. La formule prévoit en particulier la remise de documents comprenant des informations utiles traduites, l'envoi d'une lettre personnalisée du Conseil communal, traduite au verso dans une des huit langues principales parlées dans le canton, l'invitation à une soirée de bienvenue, le recours à des interprètes et, selon l'option propre de chaque commune, des visites guidées, un bureau ou des délégués à l'accueil. En complément à ces prestations, des cours de français, organisés par le CEFNA sur mandat du COSM, selon un système modulaire d'unités capitalisables, sont proposés aux nouveaux arrivants à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Couvet. Le volet des cours linguistiques bénéficie d'une participation financière de la Confédération.

Le groupe de pilotage, composé des autorités politiques des communes partenaires, de la direction du CIFOM et du COSM, a connu un renouvellement de ses membres en 2012 avec l'arrivée de nouvelles autorités dans les villes et communes partenaires suite aux élections communales du printemps dernier. Le groupe s'est réuni une fois en mars 2012, à La Chaux-de-Fonds. Outre la consolidation de la formule d'accueil des nouveaux arrivants, le groupe a pris connaissance des statistiques de l'évolution de la diffusion de la charte de la citoyenneté dans les villes et communes du canton et des premiers résultats du rapport intermédiaire d'évaluation externe mené par KEK-CDC Consultants. Il s'est penché ensuite sur la réalisation, dans les villes et communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds et de Val-de-Travers, de la phase-pilote du projet "Primo Info", recommandé par l'Office fédéral de la migration, projet qui consiste à inviter chaque nouvel arrivant pour un entretien personnalisé. Durant l'année 2012, le programme d'accueil des nouveaux arrivants a été présenté au Conseil communal (in corpore) de la nouvelle ville et commune du Val-de-Ruz.

Les cours pour nouveaux arrivants visent essentiellement un public peu qualifié, avec un niveau faible en français. Chaque cours dure 3 mois à raison de 2,5 heures par semaine. Ils ont lieu à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers, pour permettre un accès plus décentralisé. Depuis 2010, le dispositif de ces cours a été complété par un cours hebdomadaire de français assisté par ordinateur pour les nouveaux arrivants qui ont acquis un certain niveau en français. Ce cours vise à leur fournir les outils pour continuer à se former de façon plus autonome. Deuxièmement, des cours semi-intensifs (5h/semaine) ont été mis sur pied depuis 2010 également afin de répondre à une demande de plus en plus marquée dans ce domaine. Au total, 33 cours pour nouveaux arrivants ont été organisés sur l'année civile 2012, dont six sont des cours dédoublés (5h/semaine au lieu de 2,5h). Ces cours ont permis à environ 330 personnes d'apprendre le français. Au niveau pédagogique, ces cours sont basés sur le CECR (Cadre européen de référence pour les langues) et utilisent des descripteurs pouvant attester des niveaux et sous-niveaux. L'approche visée par le CECR recommande à un enseignement partant du vécu de l'apprenant dans sa vie quotidienne. Une bibliothèque d'exercices contenus dans la structure modulaire en français élaborée par le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) offre au formateur un support d'exercices riches et variés. Au terme du cours, chaque apprenant, ayant suivi régulièrement le cours (au moins 80% de présence), se voit attribuer une attestation, un bilan des compétences linguistiques évaluées et un profil linguistique réalisé selon le CECR. Pour améliorer encore davantage la coordination de l'ensemble de l'offre des cours de français dans le canton de Neuchâtel, un groupe s'est constitué dans le cadre du projet "Go Neuchâtel – promotion des compétences de base des adultes". Il réunit le directeur de la formation continue du CIFOM, un représentant du COSM et un représentant du service de l'emploi. Une coordinatrice a été engagée à 10% pour recenser et promouvoir l'offre de cours en compétences de base (français, numératie et technologies de l'information et de la communication - TIC) pour adultes. Sa mission comprend également l'analyse des besoins propres afin de compléter cette offre, la coordination des actions de formations et la représentation du canton de Neuchâtel au sein des instances romandes s'occupant des formations aux compétences de base.

5.2.5. Charte de la citoyenneté

Dans ses priorités sur la politique d'intégration, approuvée sans opposition par le Grand Conseil en 2007, le Conseil d'Etat a exprimé la volonté d'introduire une charte de la citoyenneté dans le but d'explicitier les fondements et principes essentiels de l'organisation démocratique dès l'installation des nouveaux arrivants dans le canton. Depuis une décennie environ, entre 5000 et 6000 personnes suisses et étrangères s'installent chaque année dans le canton de Neuchâtel et quelque 5000 le quittent. Ces flux sont une réalité contemporaine incontournable qui s'inscrit dans la vocation d'ouverture économique et politique du canton aux autres régions de la Suisse, de l'Europe et du monde.

L'accueil et l'intégration des personnes suisses ou étrangères constituent un enjeu important pour la cohésion et les équilibres sociaux des villes et communes du canton Neuchâtel.

Cette charte a dès lors été élaborée sous la direction du COSM en partenariat avec l'Université de Neuchâtel et en étroite collaboration notamment avec la CTIE, les villes et les communes et l'Association des communes neuchâteloises.

La charte est constituée de cinq documents réunis dans une pochette, soit "Fondements et principes de la République et canton de Neuchâtel", document établi par l'Université de Neuchâtel, un "Mémento", feuillet résumant les fondements et principes du canton, une brochure "Bienvenue dans le canton de Neuchâtel", listant les principales adresses utiles, le "Programme d'intégration et de connaissances civiques", dépliant de présentation des cours existants, ainsi que "Quatre saisons – à vivre!", un calendrier des principaux rendez-vous régionaux de la vie sociale et culturelle neuchâteloises. Les documents les plus importants sont traduits dans les neuf langues les plus couramment parlées dans le canton de Neuchâtel. Depuis 2011, en partenariat avec l'association Bibliomonde, une activité complémentaire a été ajoutée à travers la réalisation d'un feuillet illustrant différents thèmes abordés dans la charte de la citoyenneté par des proverbes et des images. Ce feuillet est intégré aux cinq documents de la charte de la citoyenneté et transmis systématiquement à chaque nouvel arrivant.

A noter que cette charte s'inscrit parfaitement dans les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur les étrangers, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. En diffusant la charte de la citoyenneté, les villes et les communes remplissent ainsi leur devoir d'information prévu par la législation suisse et participent en outre à une action utile et concrète en faveur de la cohésion sociale. Ce module de citoyenneté a été récompensé en 2011, dans le cadre du concours européen d'excellence dans le secteur public par (European Public Sector Award - EPSA 2011), par l'Institut européen d'administration publique (IEAP) et soutenu officiellement par dix pays d'Europe de même que par la Commission européenne.

Une évaluation externe, recommandée par la Commission fédérale pour les questions de migrations a été réalisée par l'étude KEK-CDC Consultants.

Durant l'année 2012, le COSM a distribué environ 1500 chartes dans les villes et communes du canton. Ces dernières les ont ensuite remises à chaque nouvel arrivant dans le canton. La charte de la citoyenneté a également été intégrée dans les cours de français afin d'être présentée et discutée par le public-cible "migrants faiblement qualifiés ou débutants en français". Un module de vulgarisation et d'adaptation pédagogique du contenu de la charte a été réalisé au début de l'année et est utilisé dans les cours de français des programmes Accueil des nouveaux arrivants et Asile. Depuis 2012, un cours appelé « La Suisse... et moi » est proposé par RECIF (Centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes) dans lequel la charte de la citoyenneté est également distribuée.

5.2.6. FeNEtre sur le monde

Le programme FeNEtre sur le monde propose une valorisation des manifestations organisées dans le canton qui contribuent à la découverte d'une région, d'un peuple ou d'une culture, la connaissance d'une collectivité étrangère ou migrante du canton ou qui améliore les relations interculturelles. Les manifestations sélectionnées bénéficient d'une diffusion d'annonces spécifiques à la radio neuchâteloise RTN et sur le site Internet créé par le COSM réservé à ce projet (www.ne.ch/fenetremonde). Le but est d'informer le public en général des manifestations culturelles et sportives significatives sous l'angle de l'intégration des migrants et des relations interculturelles qui se déroulent dans le canton. Cette action s'est poursuivie en 2012 avec la promotion de 18 événements organisés dans le canton.

5.2.7. Vivre ici en venant d'ailleurs

Le programme "Vivre ici en venant d'ailleurs" a débuté à la fin du mois de novembre 2002. Il a pour principal objectif d'offrir un espace d'expression et de prise de parole des personnes étrangères vivant dans le canton. Cette action permet de promouvoir leur participation dans la sphère publique de la société civile et de véhiculer une image plus positive que celle habituellement présentée dans les médias. Le programme consiste en une double action de communication à travers des médias écrits et un média radiophonique. D'une part, un petit reportage journalistique sur une personnalité étrangère, sur son trajet migratoire, sur la situation historique et politique de son pays d'origine et sur sa vie quotidienne dans le canton est publié une fois par mois. D'autre part, un reportage de neuf minutes est diffusé sur les ondes de la radio neuchâteloise (RTN 2001) entre 9h et 10h du matin le vendredi précédant la publication de l'article. L'article et le reportage sont réalisés par une journaliste professionnelle indépendante (RP). Cette double action de communication s'est donc poursuivie en 2012 avec RTN et un partenaire local de la presse écrite, Le Courrier neuchâtelois. Les photos, articles et reportages radiophoniques sont disponibles sur le site Internet créé par le COSM et réservé spécifiquement à ce projet www.ne.ch/temoignages ainsi que sur le site www.neuch.ch.

5.2.8. Alterconnexion

Soutenu par le canton et les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Alter connexion est un programme dont le but est de soutenir l'intégration des jeunes migrants qui se trouvent en situation de risque de ruptures sociale et professionnelle. Il s'appuie sur des "mentors", personnalités clés qui sont susceptibles de représenter des modèles attractifs de référence identitaire. Bénéficiant eux-mêmes d'un soutien professionnel régulier, ces mentors ont pour mission d'assurer un lien avec des jeunes en ruptures et de saisir les opportunités pour les reconnecter sur des réseaux qui puissent soutenir leur intégration socioprofessionnelle. Le programme est en cours depuis 2004 dans le Littoral neuchâtelois et depuis 2010 dans les Montagnes neuchâteloises.

Depuis 2011, ce programme est réalisé dans le cadre d'une convention de collaboration avec le COSM, les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, la coordination cantonale du projet étant assurée par une commission constituée de représentants des trois villes, du COSM, du Centre professionnel du littoral neuchâtelois, du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises et de Job Service. Les activités du programme sont réalisées par le service de la jeunesse et de l'intégration de Neuchâtel et le service de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds. En 2012, la commission cantonale, présidée par le COSM, s'est réunie à deux reprises afin de coordonner les activités sur le plan cantonal. La mise en place du dispositif Alter connexion est actuellement en cours au Locle.

Dans le Littoral, au total 41 jeunes dont 12 jeunes filles, connaissant un risque de ruptures sociale et professionnelle, ont été suivis par 7 mentors en activité en 2012. Pour la majorité d'entre eux, les mentors ont pu trouver une solution (travail, stage, programme de formation, etc.), le suivi continuant pour les jeunes restés sans solution. Dans les Montagnes neuchâteloises, au total 16 jeunes dont 6 jeunes filles ont été suivis par 7 mentors en activité dans la même période. 14 d'entre eux ont pu trouver une solution concrète en 2012 et le suivi continuait pour les autres à la fin de l'année.

5.2.9. Forum "Tous différents – Tous égaux" et la Campagne latine contre le racisme

La Journée internationale contre le racisme (ci-après, JICR) a été commémorée pour la 17ème année consécutive dans le canton de Neuchâtel. L'objectif de cette célébration annuelle instituée par l'ONU est d'appeler l'attention sur la lutte contre le racisme, où qu'il se manifeste et quelle que soit l'époque et représente une occasion pour chacun de se réinscrire dans la longue histoire de ceux qui s'engagent en faveur de l'égalité des droits et de la dignité humaine. Cette journée spéciale de mémoire peut servir la cause de différents mouvements associatifs, sociaux et politiques, à se mobiliser de manière plus collective dans des actions plus concrètes face au racisme et à la xénophobie.

Comme chaque année au rendez-vous, le Forum "Tous différents-Tous égaux" (ci-après, le Forum) s'est mobilisé en 2012 à l'occasion de cette Journée pour rappeler l'importance de la promotion de la tolérance et réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité et de la diversité.

Le Forum est un réseau composé de particuliers et de représentants des milieux associatifs qui a pour principale ambition la mobilisation pour sensibiliser l'opinion publique face aux fléaux que sont le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il est né de la campagne, portant le même nom, menée par le Conseil de l'Europe et ses Etats-membres en 1995 qui a constitué une étape marquante dans le renforcement de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance. Pour chaque édition, les membres du Forum choisissent un thème spécifique dont la nature varie en fonction de l'actualité. En 2012, le thème choisi par les membres du Forum, "La diversité, une valeur suisse?", a été inspiré par la Campagne latine contre le racisme. En effet, dans le cadre de la JICR, les six cantons romands ainsi que le Tessin, par le biais de la Conférence latine des délégués à l'intégration, ont lancé pour la première fois une campagne commune de sensibilisation et de lutte contre le racisme.

Cette campagne qualifiée comme étant la plus étendue et la plus diversifiée jamais menée contre le racisme en Suisse latine a englobé une gamme d'activités diversifiées qui ont eu lieu du 21 au 28 mars 2012. Les objectifs de cette campagne commune ont été clairement explicités, à savoir:

- Accroître la sensibilisation, la compréhension et favoriser un dialogue public à propos du racisme et de la diversité culturelle en Suisse;
- Reconnaître dans l'espace de la Suisse latine que le racisme, la discrimination, l'intolérance et l'exclusion basée sur la couleur, l'origine ethnique ou nationale, l'appartenance culturelle ou religieuse des personnes, n'ont pas de place dans un Etat de droit;
- Réaliser des activités qui privilégient le rapprochement entre les différentes communautés afin de stimuler les interactions intercommunautaires;
- Susciter l'intérêt du grand public sur les questions relatives à la problématique de l'intolérance et de l'exclusion;
- Créer des rapprochements avec les cantons et les villes de la Suisse latine afin de susciter la mise en œuvre d'activités de sensibilisation similaires visant à favoriser et renforcer l'ouverture à la diversité multiculturelle.

Les actions du Forum qui s'inscrivaient dans le contexte de cette campagne se sont concrétisées par divers événements (animations, actions de sensibilisation, expositions, table-ronde, etc.). A noter aussi une collaboration avec Passion Cinéma et leur sélection des films du Sud du Festival de Fribourg.

Durant cette édition, le COSM a assuré la coordination des activités et le secrétariat du Forum (dix séances plénières ainsi que quelques séances de travail en sous-groupes). Le COSM a coordonné également les activités de la Campagne précitée dans le canton de Neuchâtel.

5.3. Collaborations nationales, intercantionales et internationales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), la Commission fédérale contre le racisme (CFR), la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) et l'Office fédéral des migrations (ODM). Avec ce dernier en particulier, les relations de travail ont été intenses en 2012 dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. En effet, le COSM gère depuis le 1er janvier 2009 le crédit fédéral versé dans le cadre du point fort 1 "Langue et formation", sur la base d'une convention de programme, signée entre le COSM et l'ODM en novembre 2008. Pour l'année 2012, ce crédit s'élevait à 211.197 francs. Comme les années précédentes, le COSM a également été représenté à toutes les rencontres réunissant les institutions chargées d'un mandat de prestations (points forts 2a et 2b du programme susmentionné), à toutes les rencontres publiques organisées par la CFM ainsi qu'à toutes les séances plus spécialisées auxquelles il a été invité. Un des collaborateurs du COSM est d'ailleurs membre de la CFM. La collaboration intercantonale a continué à se développer en 2012, en particulier avec les villes et les cantons qui se sont dotés de structures professionnelles dans la politique d'intégration des étrangers. Plusieurs rencontres de travail avec les responsables de ces services et des

représentants de la Confédération ont eu lieu en 2012. Ces collaborations supra-cantoniales complètent celles que le COSM assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

Depuis sa fondation en été 2005, le COSM est un membre actif de la Conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration (CoSI) et fait partie de son comité, comme d'ailleurs pour la CDI. La CoSI regroupe la plupart des centres de compétences intégration qui ont conclu un mandat de prestations avec l'Office fédéral des migrations dans le cadre du programme fédéral de promotion d'intégration des étrangers. En 2012, cette conférence a mis sur pied deux colloques pour les spécialistes des domaines intégration et migration. Le premier avait pour titre "Le travail d'intégration suisse au fil du temps: rétrospectives, état des lieux, perspectives – une décennie "d'intégration" en Suisse"; le deuxième abordait le thème de la société d'accueil et son rôle pour le travail de l'intégration. La politique suisse d'intégration des migrants poursuit sa nouvelle orientation sur la base du rapport "Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers" du 28 mai 2009 de la Conférence tripartite sur les agglomérations et du rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération du 5 mars 2010 du Conseil fédéral. Le programme fédéral de promotion d'intégration des étrangers s'orientera dès 2014 sur des programmes cantonaux d'intégration qui comprendront trois piliers: information et conseil; langue et formation; intégration sociale et interprétariat communautaire. A l'avenir, les subventions fédérales perçues pour promouvoir l'intégration des migrants seront donc gérées par une seule convention, ce qui constitue une simplification bienvenue pour les cantons.

L'année 2012 a servi à poser les premiers jalons du futur programme cantonal d'intégration (PIC) du canton de Neuchâtel. Les orientations stratégiques cantonales ont été définies pour chacun des huit domaines d'encouragement proposés par la Confédération dans le cadre des trois piliers énumérés ci-dessus. Les options choisies ont été basées sur une analyse de la situation actuelle, les recommandations émises par la CTIE et les autres besoins identifiés par le COSM, en concertation avec les partenaires des domaines concernés. Un tableau synoptique de ces lignes directrices a été soumis à la CTIE en novembre 2012 pour validation. Selon les directives de l'ODM, une première version du PIC a été élaborée et envoyée à la Confédération à la fin de l'année 2012. Elle se présente sous la forme d'un texte d'une cinquantaine de pages qui recueille les différents chapitres demandés. Il retrace ainsi les bases juridiques cantonales en matière de politique d'intégration et de prévention du racisme, analyse le contexte général et développe, pour chacun des huit domaines d'encouragement, la situation actuelle, les besoins identifiés et les mesures proposées. Une première ébauche du budget détaillé du PIC a également été construite. Tous ces documents seront rediscutés et finalisés avec les différents partenaires concernés au courant du 1er semestre 2013. La remise de la convention finale est prévue en juin de l'année prochaine.

5.4. Visite d'études

Du 21 au 22 septembre 2012, le COSM a pris part à la visite d'étude à Barcelone organisée par le Réseau espagnol des Cités interculturelles (RECI) et qui avait pour thématique "Le monitoring des Cités interculturelles: Les discours en action". Les diverses conférences et tables rondes qui se sont tenues durant ces journées ont permis d'aborder deux thèmes essentiels y relatifs: la mise en œuvre de politiques interculturelles et leur évaluation. Ces deux questions ont été traitées sous l'angle de la relation entre les discours et la pratique interculturelle. La visite d'étude a réuni 67 personnes parmi lesquelles des décideurs et des praticiens des politiques urbaines, des universitaires, la société civile, différentes villes membres du programme des Cités interculturelles et du RECI. A cette même période, le COSM a participé à la rencontre interculturelle sur la sécurité urbaine organisée à Lisbonne au Portugal.

5.5. Diffusion d'informations et Site Internet

Durant l'année 2012, le COSM a produit 549 actes d'information, de conseil, d'orientation, de conseil aux projets et d'interviews aux administrations cantonale et communale, aux organismes privés du canton et de la Suisse, aux médias, aux communautés d'étrangers, à la Confédération et aux particuliers.

Diffusion indiv. d'information-réclamation-remerciement	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Informations diffusées	222	678	971	1220	1431	1339	1060	549
Réclamations reçues	1	12	6	1	7	1	1	1
Remerciements reçus	29	47	55	68	77	47	64	35

Le bulletin d'information du COSM intitulé "NeuCHâtel-MondeS" a été diffusé 9 fois en 2012 aux associations étrangères ainsi qu'aux partenaires de l'intégration (990 adresses).

Le site Internet du COSM, www.ne.ch/migrationsetintegration, a été élaboré durant les années 2003 et 2004. Durant l'année 2012, aucun grand changement majeur n'a été effectué dans la mesure où le site de l'administration neuchâteloise sera complètement revu courant 2013. Ainsi le site du COSM, qui sera restructuré, permettra un accès facilité aux différentes rubriques. Durant l'année 2012, 45 informations ont été insérées. Parmi ces 45 données, il est à noter que 17 étaient relatives à des manifestations. Statistiquement, le site internet peut se résumer de la manière suivante:

Mois	Nombre de visites	Nombre de pages vues
Janvier	785	1816
Février	795	1866
Mars	858	2165
Avril	706	1595
Mai	766	2035
Juin	841	1677
Juillet	738	1344
Août	896	1890
Septembre	1160	2197
Octobre	1331	2557
Novembre	1249	2527
Décembre	882	1766
Total	11.007	23.435

11.007 visites ont donc été effectuées durant l'année 2012.

6. COMPTES

Les comptes 2012 du COSM, qui figurent aux comptes de fonctionnement de l'Etat indiquent un écart de 83'308.52 francs par rapport au budget.

Service de la cohésion multiculturelle	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart
Commissions	17'900.80	20'000.00	2'099.20
Conseils sociaux	4'682.60	7'000.00	2'317.40
Personnel administratif et exploitation	1'167'323.20	1'207'746.24	40'423.04
AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	103'234.00	104'863.32	1'629.32
Salaires occasionnels	27'388.70	31'000.20	3'611.50
Caisse de pensions	123'130.25	153'625.05	30'494.80
Imprimés et reliures	38'416.60	40'000.00	1'583.40
Déplacements	16'357.30	14'000.00	-2'357.30
Prix "Salut l'étranger"	7'000.00	7'000.00	0.00
Mesures d'intégration	513'656.18	471'000.00	-42'656.18

Programmes d'intégration pluriannuels	487'045.30	270'000.00	-217'045.30
Autres frais divers	3'375.45	2'200.00	-1'175.45
Divers organismes et instit. privées	196'915.00	175'000.00	-21'915.00
Fournitures de bureau	4'948.00	5'000.00	52.00
Imprimés	2783.25	1'500.00	-1'283.25
Imprimante multifonction	10'102.40	4'900.00	-5'202.40
Prestations internes spécif. diverses	70061.20	40'000.00	-30'061.20
Emoluments, naturalisations	-85835.00	-145'500.00	-59'665.00
Contributions mesures d'intégration	-1'004'099.10	-620'000.00	384'099.10
Subventions fédérales diverses	-736'742.80	-905'000.00	-168'257.20
	967'643.33	884'334.81	-83'308.52

7. PERSPECTIVES

La finalité de l'action d'intégration et de prévention du racisme est la cohésion sociale et le respect des droits humains fondamentaux. La dégradation de la situation économique et ses conséquences sociales pourraient agir défavorablement sur la qualité des relations intercommunautaires dans le canton et briser de ce fait la cohésion sociale acquise. Il est du rôle des institutions étatiques de veiller à ce que l'ensemble de la population résidente ait accès aux prestations et bénéficie du même traitement en renforçant la lutte contre la discrimination, la xénophobie et le racisme.

En outre, il faut se concentrer sur l'intégration professionnelle car l'accès au marché du travail reste central dans l'intégration et l'exercice d'une activité lucrative permet à l'individu de remplir le rôle de producteur et consommateur dans la société. L'intégration civique, qui donne droit à la participation citoyenne, permet de participer activement à la vie publique locale et de se concevoir en tant qu'acteur de l'évolution de son environnement. Finalement, l'intégration des générations, en tenant compte que plus tôt on s'y prend, mieux l'on peut réussir l'intégration.

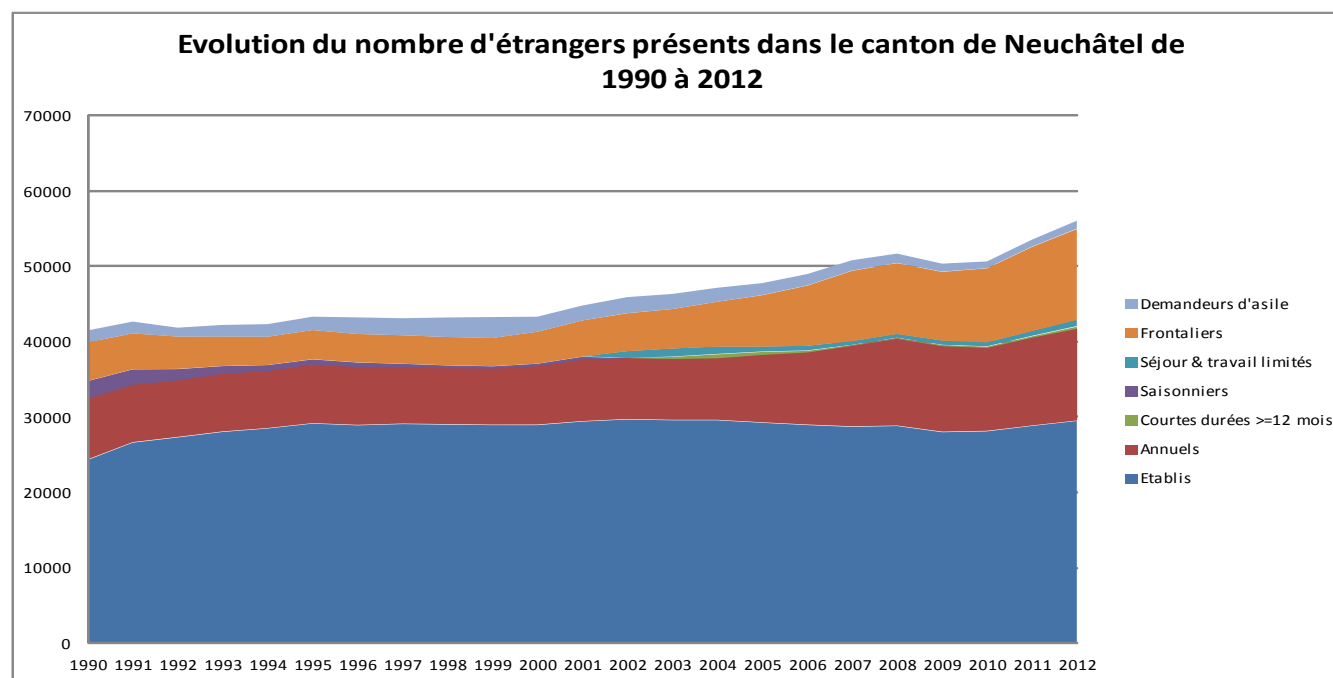
Une politique publique cohérente d'encouragement précoce, tenant compte des aptitudes et des besoins particuliers, notamment des enfants issus des familles défavorisées et allophones, permet de réussir l'intégration dès l'enfance. Il s'agit d'un objectif ambitieux et téméraire qui vise à assurer l'égalité des chances, composante indispensable pour la réussite d'un processus d'intégration. Réussir l'intégration dès l'enfance, c'est également répondre aux recommandations de l'Office fédéral des migrations qui exige de tous les cantons, y compris du canton de Neuchâtel, que l'encouragement préscolaire devienne un pilier incontournable dans le domaine de l'intégration. C'est aussi tenir compte des recommandations de la CTIE dans son rapport 2005 - 2009 et des priorités du Conseil d'Etat neuchâtelois.

C'est dans cet esprit d'ouverture et de cohésion sociale pour tous les résidents du canton que l'Etat de Neuchâtel prépare le programme cantonal d'intégration (PIC) qui entrera en vigueur en 2014.

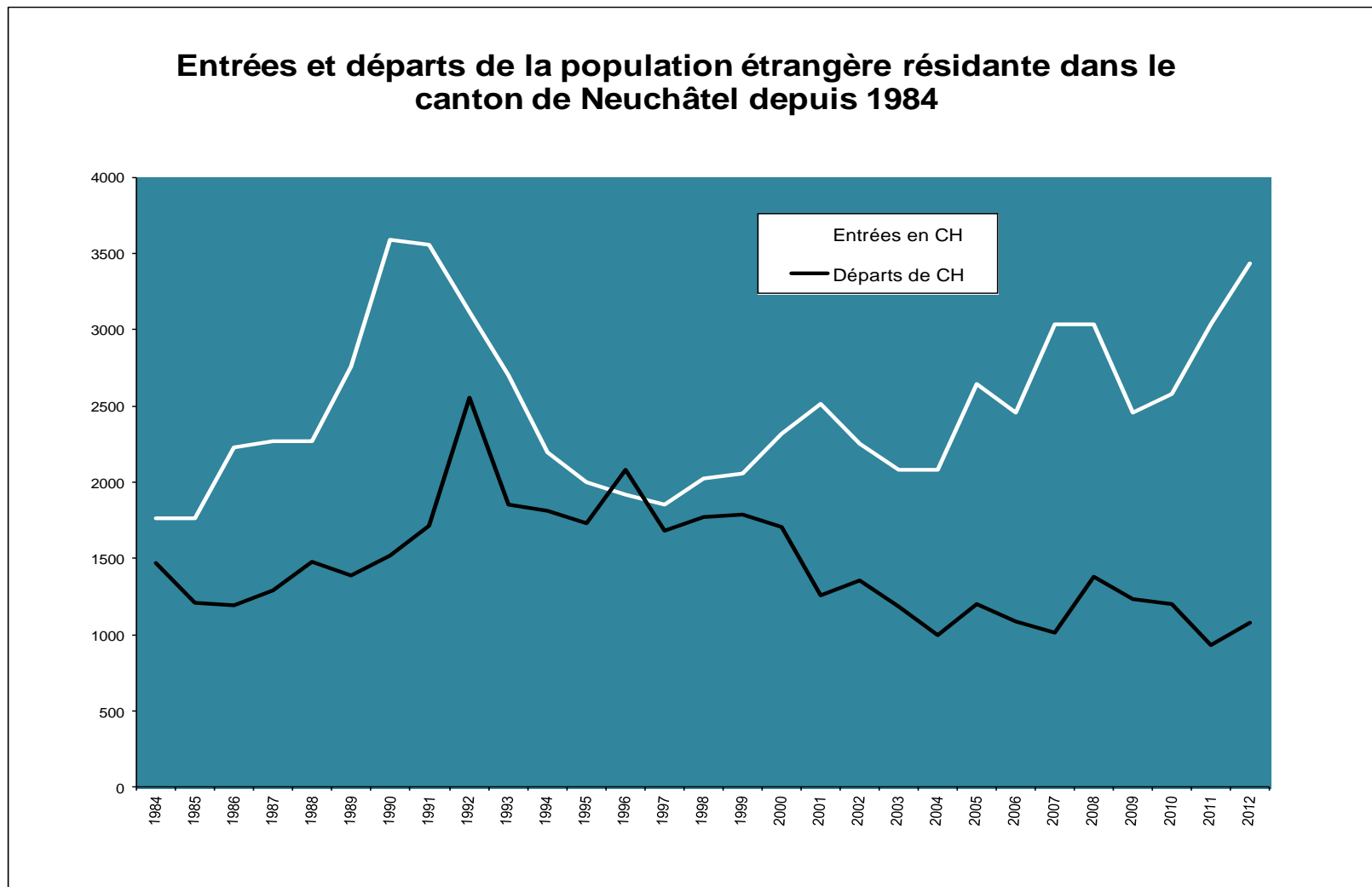
8. ANNEXE 1

Evolution du nombre d'étrangers présents dans le canton de Neuchâtel de 1990 à 2012

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Etablis	24336	26622	27308	28036	28492	29139	28911	29080	29007	28943	28945	29412	29687	29580	29577	29248	28952	28716	28822	28009	28119	28831	29492
Annuels	8106	7701	7602	7769	7667	7879	7773	7549	7529	7544	7837	8233	8189	8186	8275	9053	9675	10793	11621	11455	11116	11755	12278
Courtes durées >=12 mois																							
Saisonniers	2385	2054	1515	1016	791	697	611	491	372	306	350	415		279	535	403	216	65	70	122	151	181	282
Séjour & travail limités																							
Frontaliers	5125	4766	4294	3905	3740	3863	3764	3773	3755	3735	4228	4787	5041	5240	5954	6825	7989	9325	9388	9117	9818	11149	12040
Demandeurs d'asile	1582	1551	1171	1530	1666	1763	2194	2253	2585	2766	1986	1969	2123	1996	1832	1579	1501	1368	1235	1053	884	916	1048
Total	41534	42694	41890	42256	42356	43341	43253	43146	43248	43294	43346	44816	45928	46345	47152	47772	48960	50788	51665	50338	50634	53502	55997

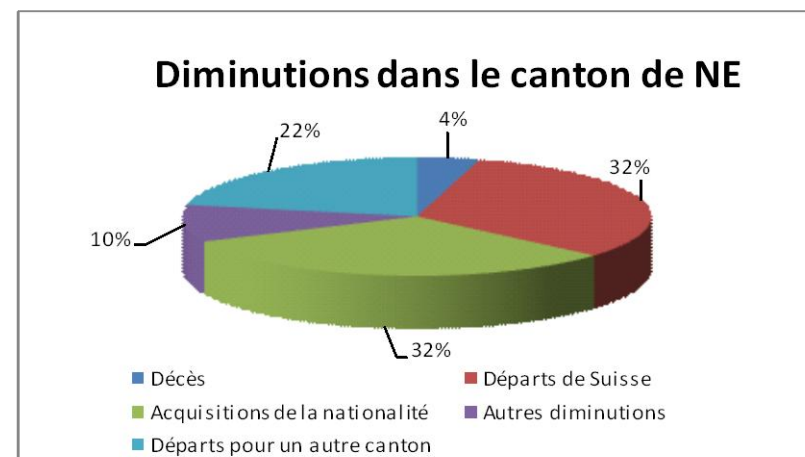
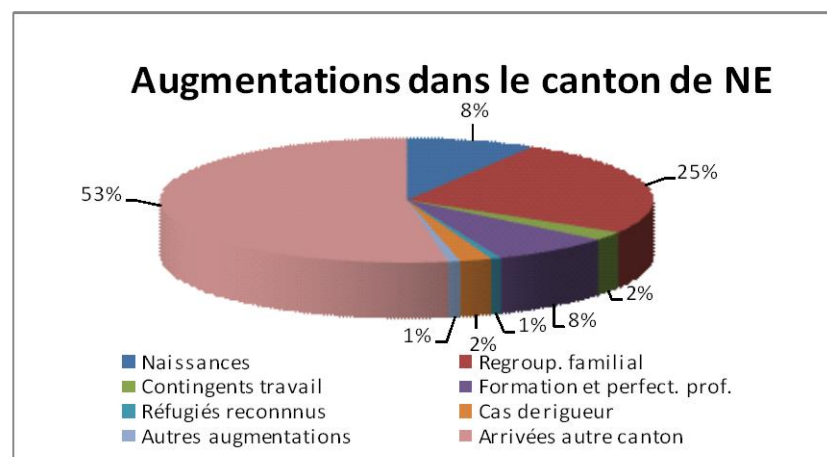
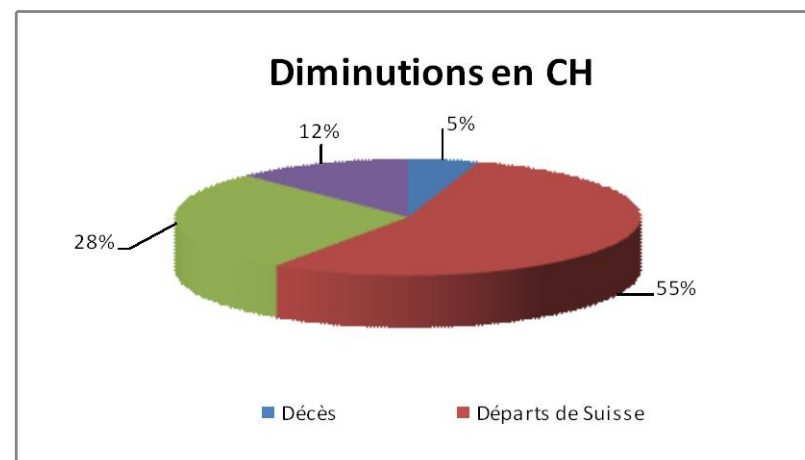
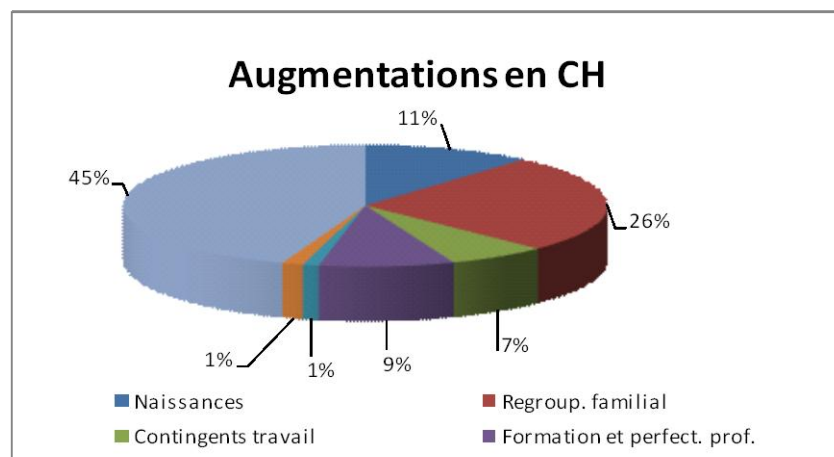


9. ANNEXE 2



10. ANNEXE 3

AUGMENTATION ET DIMINUTION DE LA POPULATION RESIDANTE PERMANENTE ETRANGERE EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL EN 2012



11. ANNEXE 4

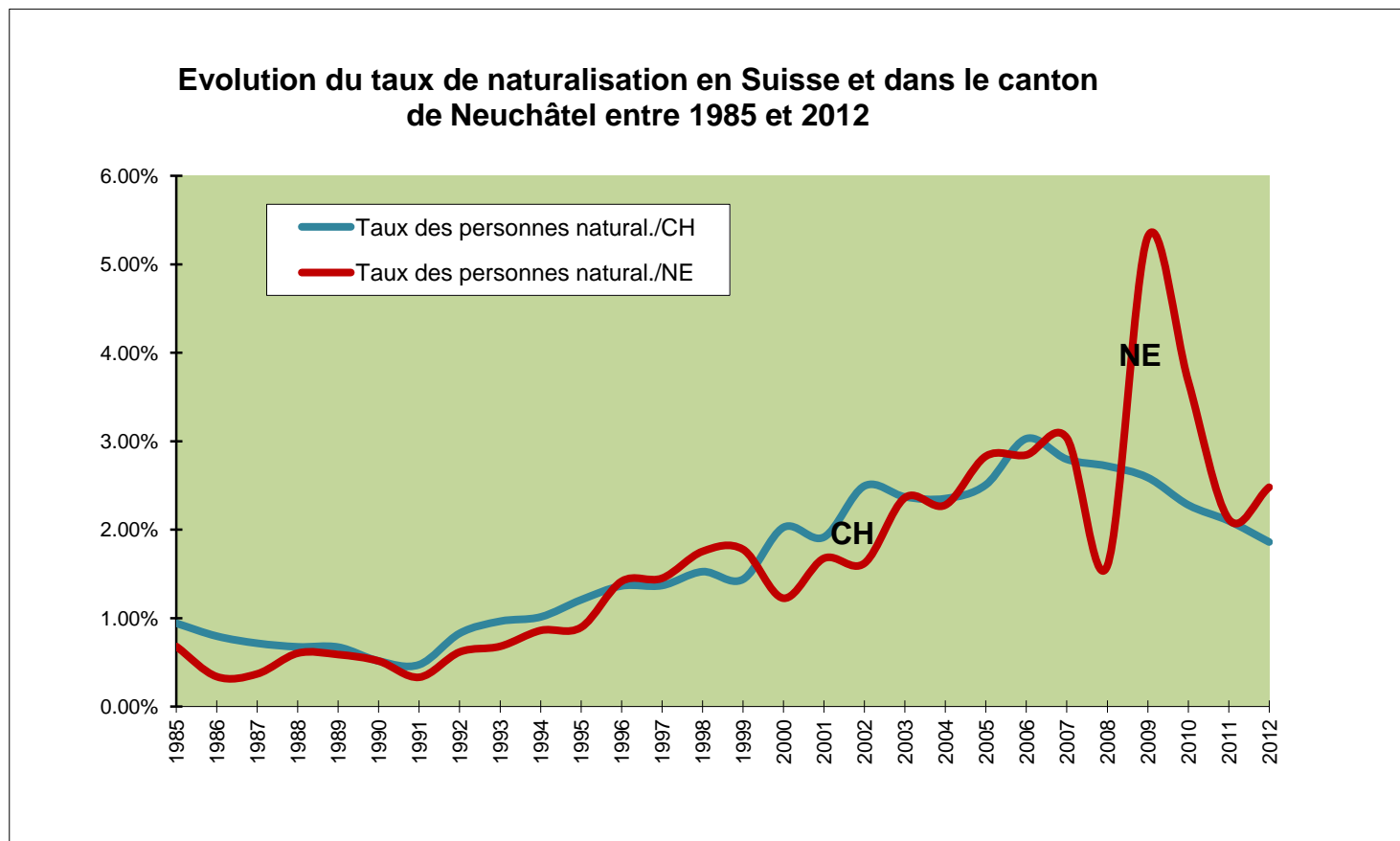
Population résidante permanente de nationalité étrangère à fin décembre 2012 dans le canton de Neuchâtel

Principaux pays de provenance des 42'052 personnes étrangères:

12'829 Portugal (+737)	240 Angola (=)
7'510 Italie (-32)	234 Pologne (+17)
6'741 France (+305)	227 Russie (+13)
2'261 Espagne (+173)	224 Etats-Unis d'Amérique (+35)
870 Kosovo (+11)	216 Erythrée (+25)
828 Turquie (-9)	215 Pays-Bas (-7)
771 Allemagne (+19)	201 Algérie (+20)
656 Bosnie-Herzégovine (-24)	159 République Dominicaine (+8)
574 Serbie (-52)	156 Thaïlande (-8)
466 Belgique (-1)	154 Sri Lanka (-3)
448 Grande-Bretagne (-5)	153 Canada (-1)
441 Maroc (-17)	141 Côte-d'Ivoire (-4)
375 Brésil (+27)	131 Colombie (+14)
358 Tunisie (-29)	127 Macédoine (-2)
342 République démocratique du Congo (-13)	124 Suède (+9)
301 Roumanie (+34)	114 Togo (+2)
277 Cameroun (-1)	113 Autriche (-2)
272 Chine (+72)	2'803 Autres Etats (-20)
	42'052 Total

En tout, ce sont 145 nationalités qui sont représentées dans le canton de Neuchâtel

12. ANNEXE 5



13. ANNEXE 6

**MOUVEMENTS POPULATION ETRANGERE 2011 & 2012
 DANS LE CANTON DE NEUCHATEL**

